



Arrêté du 11 MAI 2022

relatif à la circulation d'un petit train routier touristique sur la commune de Beychac-et-Caillau

La Préfète de la Gironde

VU le code de la route et notamment ses articles R317-21, R411-3 à R411-6 et R411-8 ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Mme Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

VU le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2015 modifié définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules, autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme et de loisirs ;

VU l'arrêté municipal de la commune de Beychac-et-Caillau autorisant un exploitant d'un petit train routier touristique à occuper le domaine public du 2 mars 2022 ;

VU la demande présentée le 31 mars 2022 par la société Le Petit Train des Vignobles de Bordeaux ;

VU la licence pour le transport intérieur de personnes par route pour compte d'autrui du demandeur valable jusqu'au 25 avril 2027 ;

VU le procès-verbal de visite technique initiale délivré par la DREAL Nouvelle-Aquitaine le 1^{er} février 2012 ;

VU le procès-verbal de visite technique périodique du 7 janvier 2022 ;

VU le règlement de sécurité d'exploitation de la société relatif aux itinéraires demandés annexé ;

VU l'avis de la gendarmerie nationale du 21 avril 2022 ;

VU l'avis du département de la Gironde du 5 avril 2022 ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article premier :

La société Le Petit Train des Vignobles de Bordeaux, dont le siège social est sis 13 route de Perriche à Beychac-et-Caillau (33750), est autorisée à mettre en circulation sur le territoire de la commune de Beychac-et-Caillau, dès la signature du présent arrêté et jusqu'au 25 avril 2027, un petit train routier touristique de catégorie II constitué par :

- un tracteur immatriculé : GE-665-SL
- trois remorques immatriculées : GE-415-BS ; GE-371-BS ; GE-450-BS

Article 2

L'ensemble routier pourra circuler sur les itinéraires décrits ci-dessous.
Les plans des circuits sont présentés en annexe 1.

Circuit Domaine de la Grave

- Prise en charge des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave
- Visite commentée des vignes autour de la propriété
- Sortie des vignes, intersection à gauche sur la route de la rivière
- Intersection à gauche sur route de Larsan
- Intersection à droite sur route de la Lande de Perriche
- Visite des vignes sur le plateau avec descente et remontée des voyageurs
- Retour à la propriété par la route de la Lande de Perriche
- Intersection à droite sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété
- Descente des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave

Circuit Château Erigoye

- Départ du domaine de la grave avec ou sans passager
- Sortie de la propriété sur route de Perriche
- Continuer sur route de la source
- Intersection gauche direction château Erigoye
- Prise en charge ou descente des voyageurs au parking du château
- Retour au domaine de la grave par la route de la source et de la route de Perriche avec ou sans passager

Circuit Parcours Larsan

- Prise en charge des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave
- Sortie à droite sur route de Perriche, puis continuer sur route de de Larsan
- Devant le 5 route de Larsan, prendre à droite pour rentrer dans les parcelles de vignes
- Visite des vignes sur le plateau avec descente et remontée des voyageurs
- Retourner au 5 route de Larsan, continuer sur la route, et continuer sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété
- Descente des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave

Article 3

Toute modification des itinéraires ou des caractéristiques routières, ainsi que toute modification des véhicules, entraîne la perte de validité du présent arrêté.

Article 4

Les responsables du véhicule doivent pouvoir justifier en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté et de ses trois annexes doivent se trouver à bord du véhicule.

Article 5

Les procès verbaux de visites techniques périodiques ainsi que les certificats d'assurance des véhicules doivent être mis à jour et transmis à la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde chaque année.

Article 6

Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Libourne, le maire de Beychac-et-Caillau, le président du conseil départemental de la Gironde, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine et le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 11 MAI 2022

La préfète,

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

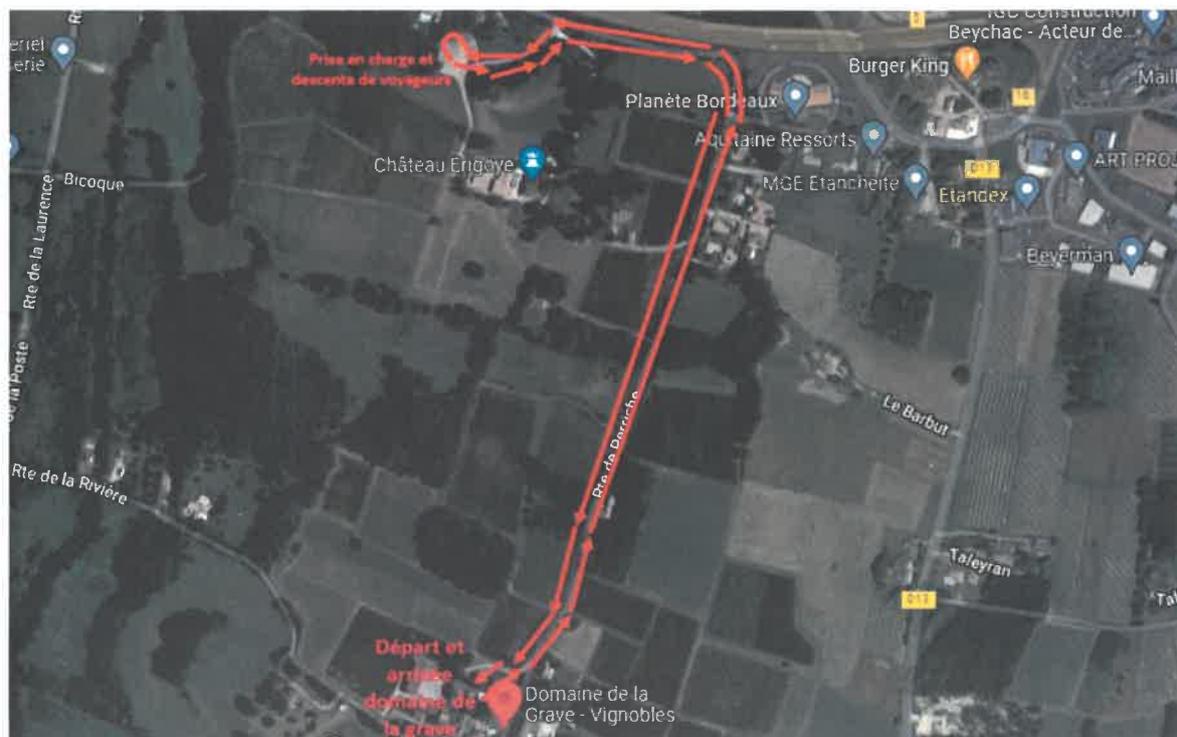
Christophe NOEL du PAYRAT

Annexe I – Plans des circuits

Circuit Domaine de la Grave



Circuit Château Erigoye



Circuit Parcours Larsan





Circuit Domaine de la Grave

Points sensibles du circuit

- a- Devant la propriété : lieu de départ
- b- Chemin qui mène au parking
- c- Parking
- d- Sortie de la parcelle 286 (sortie des vignes qui débouche sur la route de la rivière)
- e- Intersection à gauche sur route de Larsan
- f- Intersection à droite sur route de la Lande de Perriche
- g- Route de la Lande de Perriche
- h- Intersection à droite sur route de Perriche
- i- Chemin à gauche sur la propriété

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a- Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b- Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin
- c- Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin
- d- Virage à 90° pour sortir, adapter sa vitesse veiller à prendre assez large et être vigilant en empruntant la route : possibilité d'avoir des chevaux fréquemment.
- e- Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite
- f- Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- g- Pente à 3 %, adapter sa vitesse et utiliser le frein moteur, rétrograder de nouveau si nécessaire
- h- Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite.
- i- L'entrée est étroite, être très vigilant à l'arrivée sur la propriété. Possibilité de piétons

Circuit Château Erigoye

Points sensibles du circuit

- a- Devant la propriété : lieu de départ
- b- Chemin qui mène au parking
- c- Parking
- d- Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- e- Route de Perriche

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles

- a- Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b- Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin
- c- Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin
- d- Être très vigilant aux deux côtés, les voitures arrivent vite sur la route
- e- La route est étroite => faire attention à bien serrer la droite et ne pas hésiter à klaxonner pour annoncer notre arrivée si besoin

Circuit Larsan

Points sensibles du circuit

- a- Devant la propriété : lieu de départ

- b- Chemin qui mène au parking
- c- Parking
- d- Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- e- Route de Perriche
- f- Intersection droite sur route de Pasquina
- g- Intersection parking planète bordeaux

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles

- a- Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b- Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin
- c- Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin
- d- Être très vigilant aux deux côtés, les voitures arrivent vite sur la route
- e- La route est étroite => faire attention à bien serrer la droite et ne pas hésiter à klaxonner pour annoncer notre arrivée si besoin
- f- Virage à 90°, prendre assez large pour tourner. Attention aux voitures très fréquentes
- g- Être très vigilant en allant sur le parking : on coupe la route pour traverser. Adapter la vitesse

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Ministère de l'Intérieur

CG9-212000454-23220902-2322-016-AR

ACCUSÉ DÉFINITIF EXÉCUTOIRE

Réception par le préfet : 14/03/2022

COMMUNE DE BEYCHAC ET CAILLEAU

Arrêté municipal autorisant un exploitant d'un petit train routier touristique à occuper le domaine public

N° 018-2022

Le Maire de la commune de Beychac et Cailleau

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 12 janvier 2022, par laquelle la SAS « Le petit train des vignobles de Bordeaux » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exploiter un petit train routier touristique,

ARRETE :

Article 1^{er} : La SAS « Le petit train des vignobles de Bordeaux » est autorisée à occuper les voies communales suivantes :

- Route de la Rivière, route de Larsan, route de la Lande de Perriche, et route de Perriche pour le circuit Domaine de la Grave,
- Route de la Source et route de Perriche pour le circuit Château Erigoye,
- Route de Perriche pour le circuit Larsan,

Selon le descriptif et les plans joints à la demande d'autorisation.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2022. Elle est personnelle, incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2022.

Article 3 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions préfectorales ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le directeur général des services communaux, le commandant de la brigade de gendarmerie, tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la préfète de la GIRONDE,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CARBON BLANC,
- Centre de secours et d'incendie de LIBOURNE,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beychac et Caillean

Le 02 mars 2022

Le 1^{er} Adjoint au Maire



Jacky BIAU JAU D

COMMUNE DE BEYCHAC ET CAILLEAU

Arrêté municipal autorisant un exploitant d'un petit train routier touristique à occuper le domaine public

N° 116 -2022

Le Maire de la commune de Beychac et Cailleau

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 07 décembre 2022, par laquelle la SAS « Le petit train des vignobles de Bordeaux » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exploiter un petit train routier touristique,

ARRETE :

Article 1^{er} : La SAS « Le petit train des vignobles de Bordeaux » est autorisée à occuper les voies communales suivantes :

- Route de la Rivière, route de Larsan, route de la Lande de Perriche, et route de Perriche pour le circuit Domaine de la Grave,
- Route de la Source et route de Perriche pour le circuit Château Erigoye,
- Route de Perriche pour le circuit Larsan,

Selon le descriptif et les plans joints à la demande d'autorisation.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2023. Elle est personnelle, incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2023.

Article 3 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions préfectorales ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le directeur général des services communaux, le commandant de la brigade de gendarmerie, tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant.

Une ampliation sera transmise à :

- Madame la préfète de la GIRONDE,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CARBON BLANC,
- Centre de secours et d'incendie de LIBOURNE.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beychac et Cailleau

Le 07 décembre 2022

Le Maire



Philippe GARRIGUE

Circuit N°1 : Domaine de la Grave

- Prise en charge des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave
- Visite commentée des vignes autour de la propriété
- Sortie des vignes, intersection à gauche sur la route de la rivière
- Intersection à gauche sur route de Larsan
- Intersection à droite sur route de la Lande de Perriche
- Entrée dans parcelle privée : visite des vignes sur le plateau avec descente et remontée des voyageurs
- Retour à la propriété par la route de la Lande de Perriche
- Intersection à droite sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété

Circuit N°2 : Domaine de la Grave, bis, via route de Sallebœuf

- Départ du domaine de la grave
- Sortie de la propriété sur route de Perriche
- A l'intersection, tourner à droite sur route de Pasquina
- A l'intersection, tourner à droite sur route de Cameyrac
- A l'intersection, tourner à droite sur route de Sallebœuf
- Rouler sur 1km3, puis à l'intersection, tourner à droite sur route de la lande de Perriche
- Entrée dans la parcelle privée : visite des vignes sur le plateau avec descente et remontée des voyageurs
- Retour à la propriété par la route de la Lande de Perriche
- Intersection à droite sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété

Circuit N°3 : Château Erigoye

- Départ du domaine de la grave avec ou sans passager
- Sortie de la propriété sur route de Perriche
- Continuer sur route de la source
- Intersection gauche direction château Erigoye
- Prise en charge ou dépôt des passagers au parking du château
- Retour au domaine de la grave par la route de la source et de la route de Perriche, avec ou sans passager

Circuit N°4 : Larsan

- Prise en charge des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave
- Sortie à droite sur route de Perriche, puis continuer sur route de de Larsan
- Devant le 5 route de Larsan, prendre à droite pour rentrer dans les parcelles de vignes
- Visite des vignes sur le plateau avec descente et remontée des voyageurs
- Retourner au 5 route de Larsan, continuer sur la route, et continuer sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété

Circuit N°5 : Tour de Chappe

- Prise en charge des voyageurs sur le parking Domaine de la Grave
- visite commentée des vignes autour de la propriété
- Sortie des vignes, intersection à droite sur la route de la rivière
- Intersection, tourner à gauche sur route de la poste
- Intersection, tourner à droite sur chemin de cap de Mailh
- Intersection, tourner à droite sur chemin Bouchet
- Tourner à droite au moulin de Fayet pour rentrer à la tour de Chappe.
- Visite des vignes avec descente et remontée des voyageurs
- Sortie moulin de Fayet, prendre à gauche sur chemin Bouchet
- Intersection, tourner à gauche sur chemin de cap de Mailh
- Intersection, tourner à gauche sur route de la poste
- Intersection, tourner à droite sur route de la rivière
- Intersection, tourner à gauche sur route de Larsan
- Continuer sur route de Perriche
- Chemin privé à gauche sur la propriété

Circuit N°6 : Garage Fouquet

- Départ à vide avec wagons ou non du domaine de la grave
- Sortie de la propriété sur route de Perriche
- A l'intersection, tourner à droite sur route de Pasquina
- A l'intersection, tourner à gauche sur route de Cameyrac
- A l'intersection, tourner à droite sur Lartigue
- A l'intersection, tourner à gauche sur Lartigue
- Tourner à droite sur le Barbut
- Arrivée au garage Fouquet au 7 Lartigue à Beychac et Cailleau
- Retour via la route de lartigue, à l'intersection tourner à droite sur Lartigue.
- A l'intersection tourner à gauche sur route de Cameyrac
- A l'intersection tourner à droit sur route de Pasquina
- A l'intersection tourner à gauche sur route de perriche
- Arrivée au 11 route de Perriche – Domaine de la Grave

Circuit et réglementation

Parcours Domaine de la Grave





Départ et
arrivée
domaine de
la grave

Descente et montée
de voyageurs

Rte de la Rivière

Rte de la Rivière

Rte de Larsar

Rte de Perriche

Rte de Perr

Rte de la Lande de Perriche

Rte de la Lande de Perriche

PIZZA LOLO

Natur & A
Fleuriste

Domaine de la
Grave - Vignobles...

Google



Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux Circuit Domaine de la Grave

Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Chemin qui mène au parking
- c. Parking
- d. Sortie de la parcelle 286 (sortie des vignes qui débouche sur la route de la rivière)
- e. Intersection à gauche sur route de Larsan
- f. Intersection à droite sur route de la Lande de Perriche
- g. Route de la Lande de Perriche
- h. Intersection à droite sur route de Perriche
- i. Chemin à gauche sur la propriété

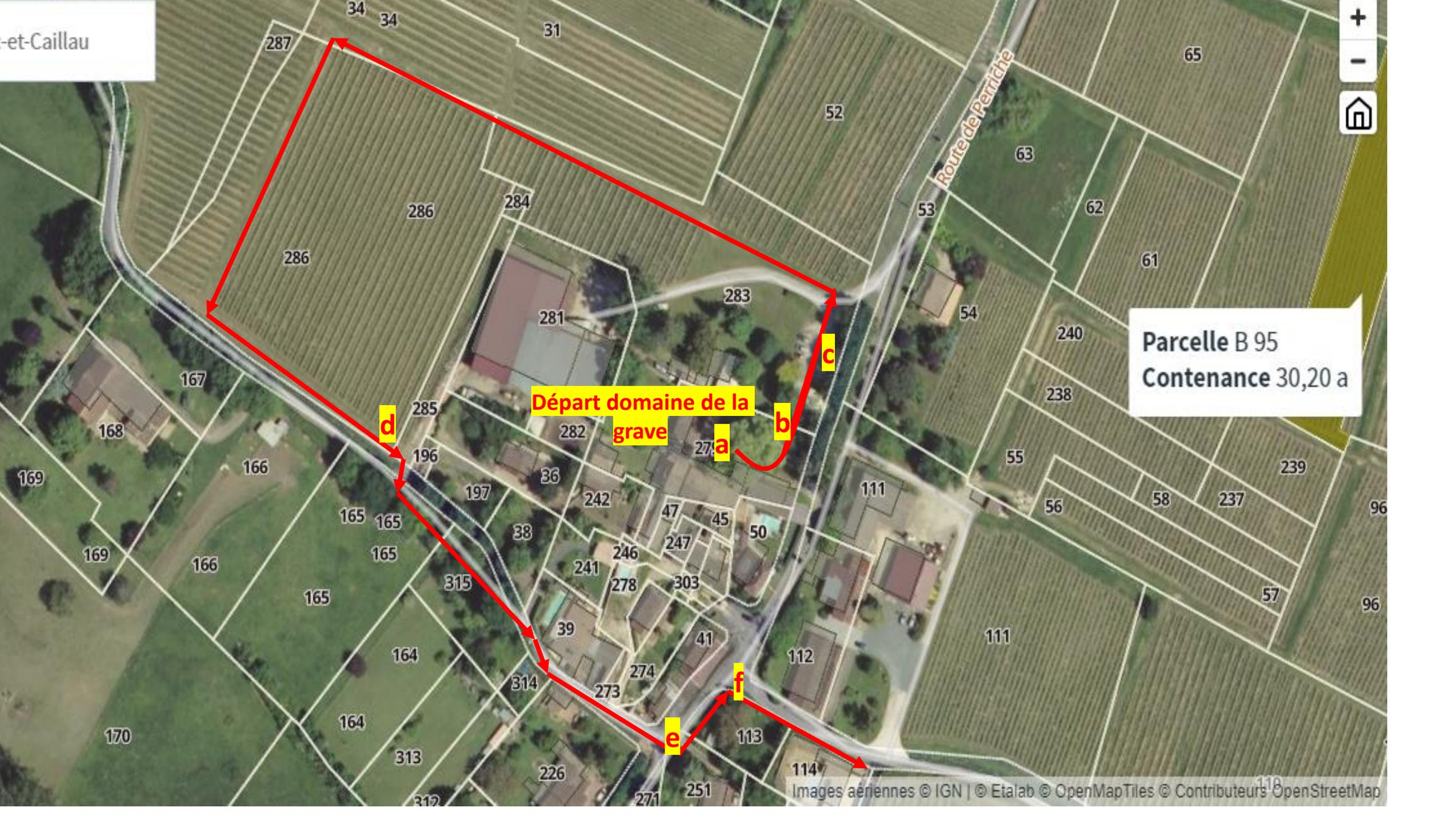
Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b. Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin
- c. Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin
- d. Virage à 90° pour sortir, adapter sa vitesse veiller à prendre assez large et être vigilant en empruntant la route : possibilité d'avoir des chevaux fréquemment.
- e. Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite
- f. Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- g. Pente à 3 %, adapter sa vitesse et utiliser le frein moteur, rétrograder de nouveau si nécessaire
- h. Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite.
- i. L'entrée est étroite, être vigilant à l'arrivée sur la propriété. Possibilité de piétons



Parcelle B 95
Contenance 30,20 a

Départ domaine de la
grave



3 ha



g

Montée et descente
des voyageurs



Parcelle B 95
Contenance 30,20 a

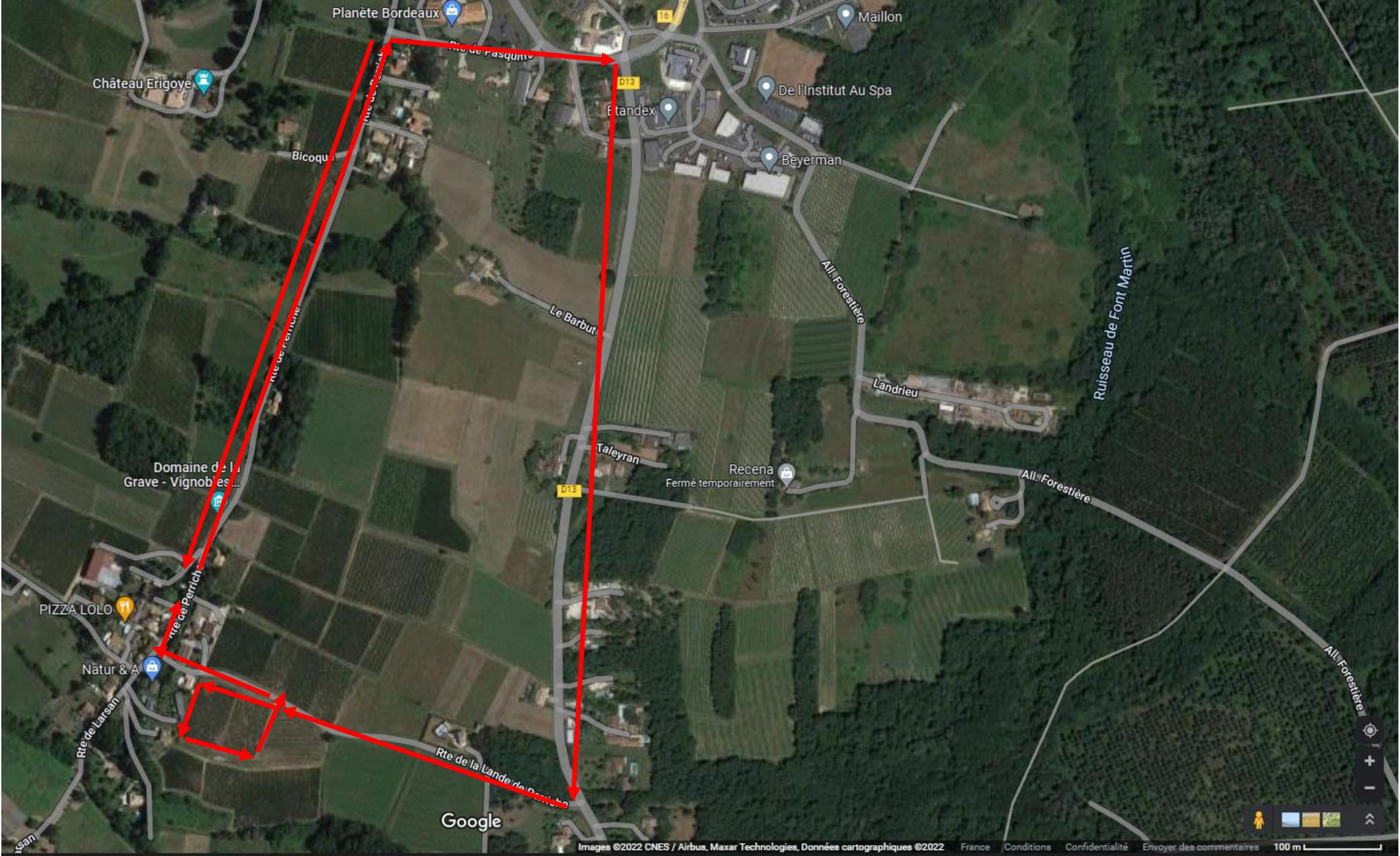
Arrivée domaine de la
grave



Circuit et règlementation

Parcours Domaine de la Grave, bis, via route de Salleboeuf





Château Erigoye

Planète Bordeaux

Maillon

Rte de Pasquie

D13

Etandex

De l'Institut Au Spa

Beyerman

Bicoque

Le Barbut

All. Forestière

Ruisseau de Font Martin

Landrieu

Domaine de la Grave - Vignobles...

Taleyran

Recena

Fermé temporairement

All. Forestière

PIZZA LOLO

Rte de Perrich

Natur & A

Rte de Larsan

Rte de la Lande de Dantès

Google

Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux

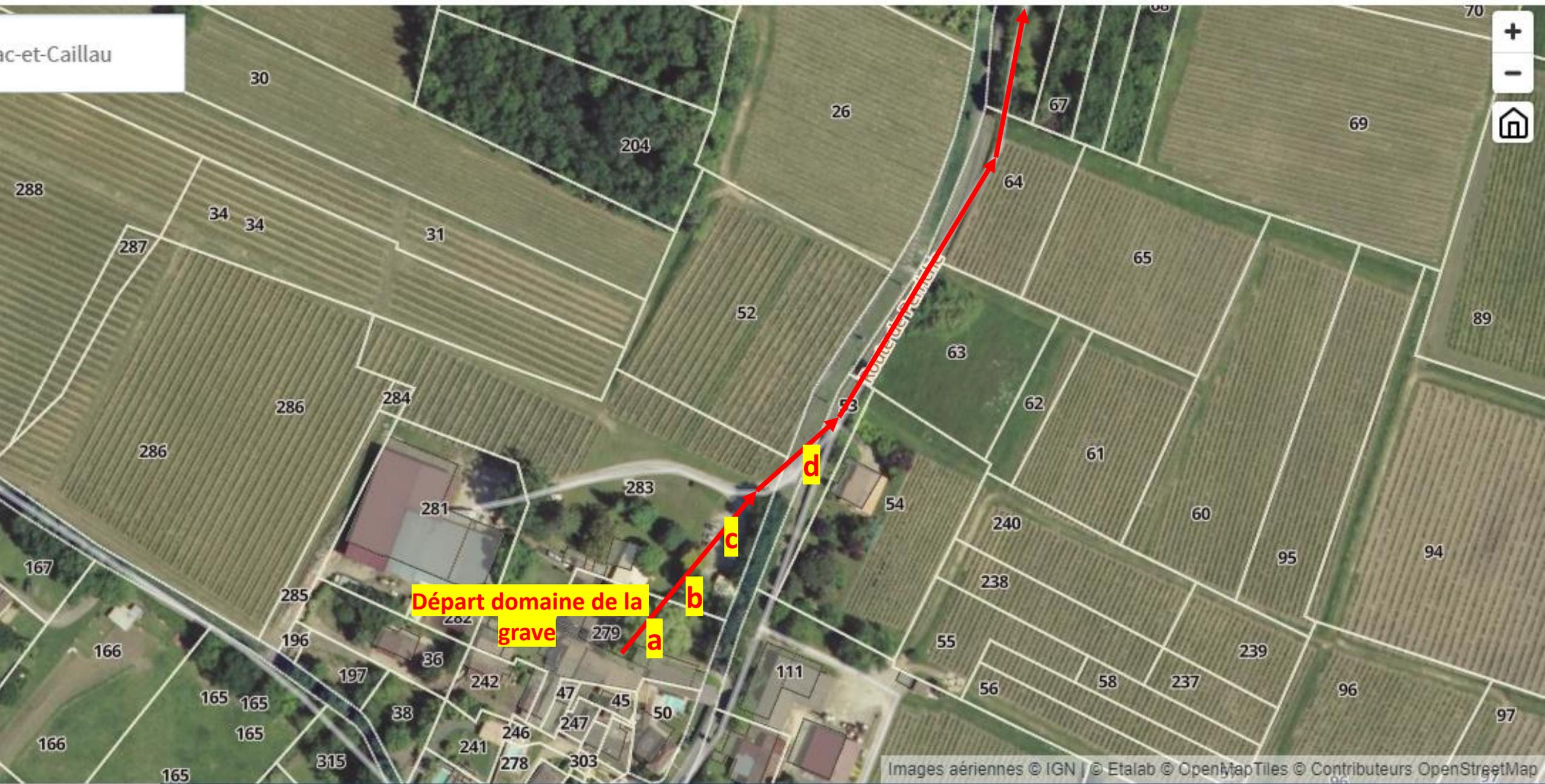
Circuit Domaine de la Grave bis, via route de Salleboeuf

Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Chemin qui mène au parking
- c. Parking
- d. Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- e. Route de Perriche
- f. Intersection
- g. Intersection
- h. Intersection
- i. Route de Salleboeuf
- j. Intersection
- k. Intersection à droite sur route de Perriche
- l. Chemin à gauche sur la propriété

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b. Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin.
- c. Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin.
- d. Être vigilant aux deux côtés, les voitures arrivent vite sur la route.
- e. La route est étroite et comporte des pentes => faire attention à bien serrer la droite et ne pas hésiter à klaxonner pour annoncer notre arrivée si besoin.
- f. Intersection avec stop. Être vigilant aux véhicules qui arrivent.
- g. Intersection avec panneau stop. La route est très passante et le stop se trouve dans une légère pente. Être vigilant aux voitures qui arrivent rapidement.
- h. Intersection très passante, être vigilant aux autres véhicules.
- i. Route de Salleboeuf très passante avec des véhicules qui arrivent à vive allure, être vigilants aux autres automobilistes.
- j. Intersection pour rentrer sur route de la lande de Perriche, être vigilant aux voitures qui arrivent sur cette route.
- k. Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite.
- l. L'entrée est étroite, être vigilant à l'arrivée sur la propriété. Possibilité de piétons



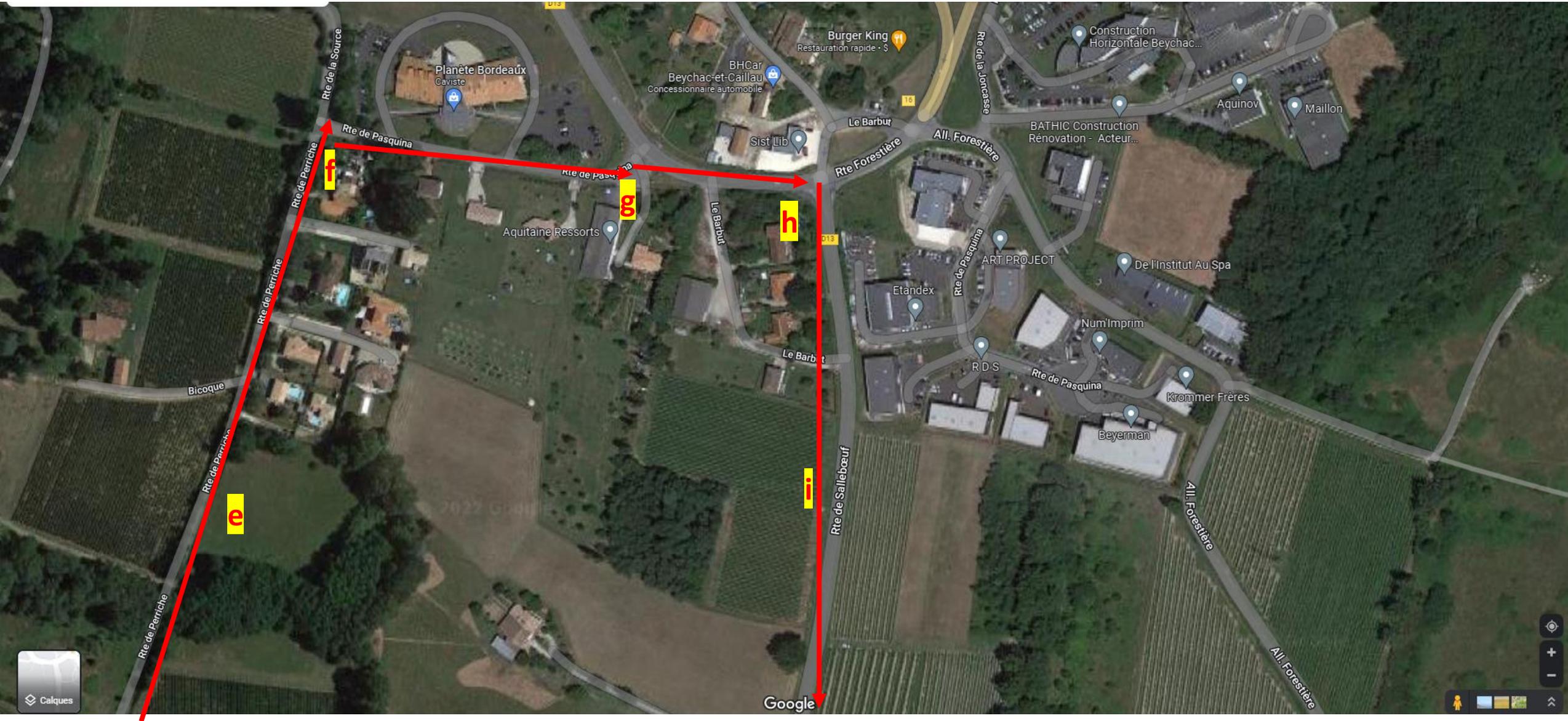
Départ domaine de la grave

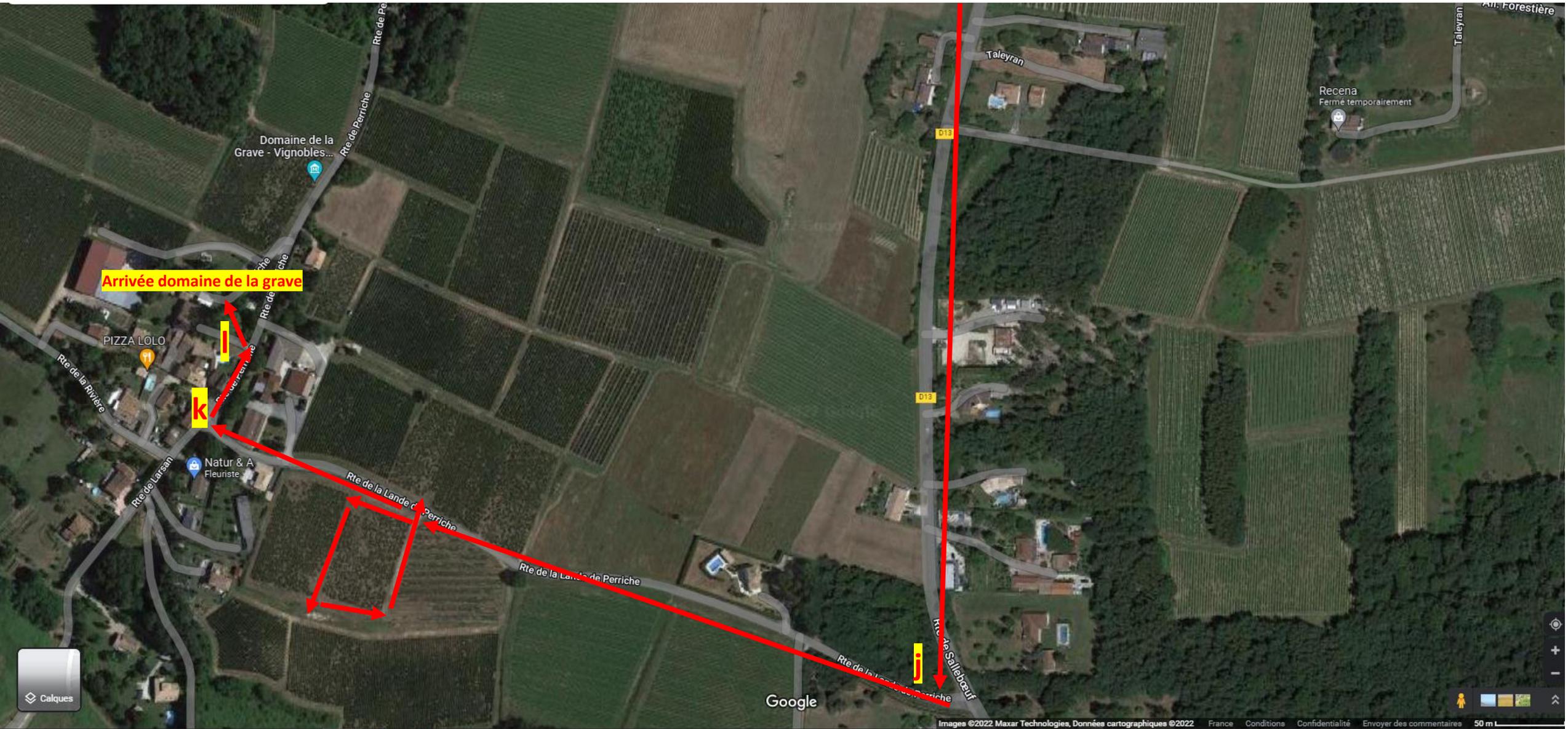
a

b

c

d





Arrivée domaine de la grave

k

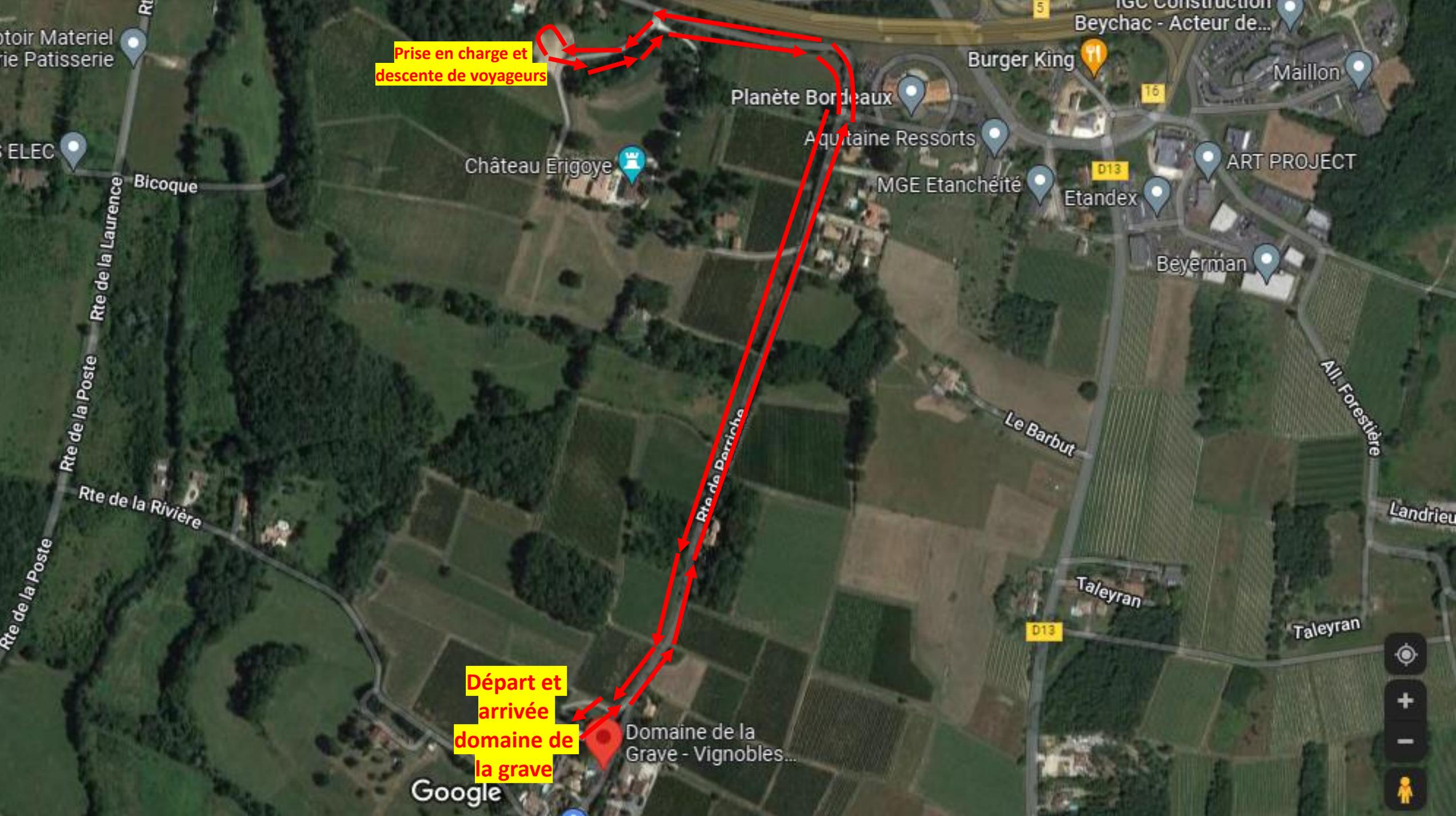


Google

Circuit et réglementation

Parcours Château Erigoye





Prise en charge et descente de voyageurs

Départ et arrivée domaine de la grave

Domaine de la Grave - Vignobles...

Planète Bordeaux

Beychac - Acteur de...

Burger King

Maillon

Château Érigoye

Aquitaine Ressorts

MGE Etanchéité

Etandex

ART PROJECT

Beyerman

Le Barbut

All. Forestière

Landrieu

Taleyran

Taleyran

Photoir Materiel
rie Pâtisserie

ELEC

Bicoque

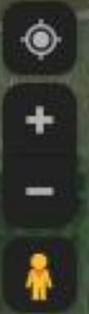
Rte de la Laurence

Rte de la Poste

Rte de la Rivière

Rte de la Poste

Google



Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux

Circuit Château Erigoye

Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Chemin qui mène au parking
- c. Parking
- d. Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- e. Route de Perriche
- f. Virage
- g. Entrée Château Erigoye

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b. Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin.
- c. Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin.
- d. Être vigilant aux deux côtés, les voitures arrivent vite sur la route.
- e. La route est étroite et comporte des pentes => faire attention à bien serrer la droite et ne pas hésiter à klaxonner pour annoncer notre arrivée si besoin.
- f. Virage à 90°, adapter sa vitesse être vigilant aux entrées et sorties de la propriété
- g. Grand virage au bout de la route, adapter sa vitesse et faire attention aux voitures qui arrivent.



Départ domaine de la grave

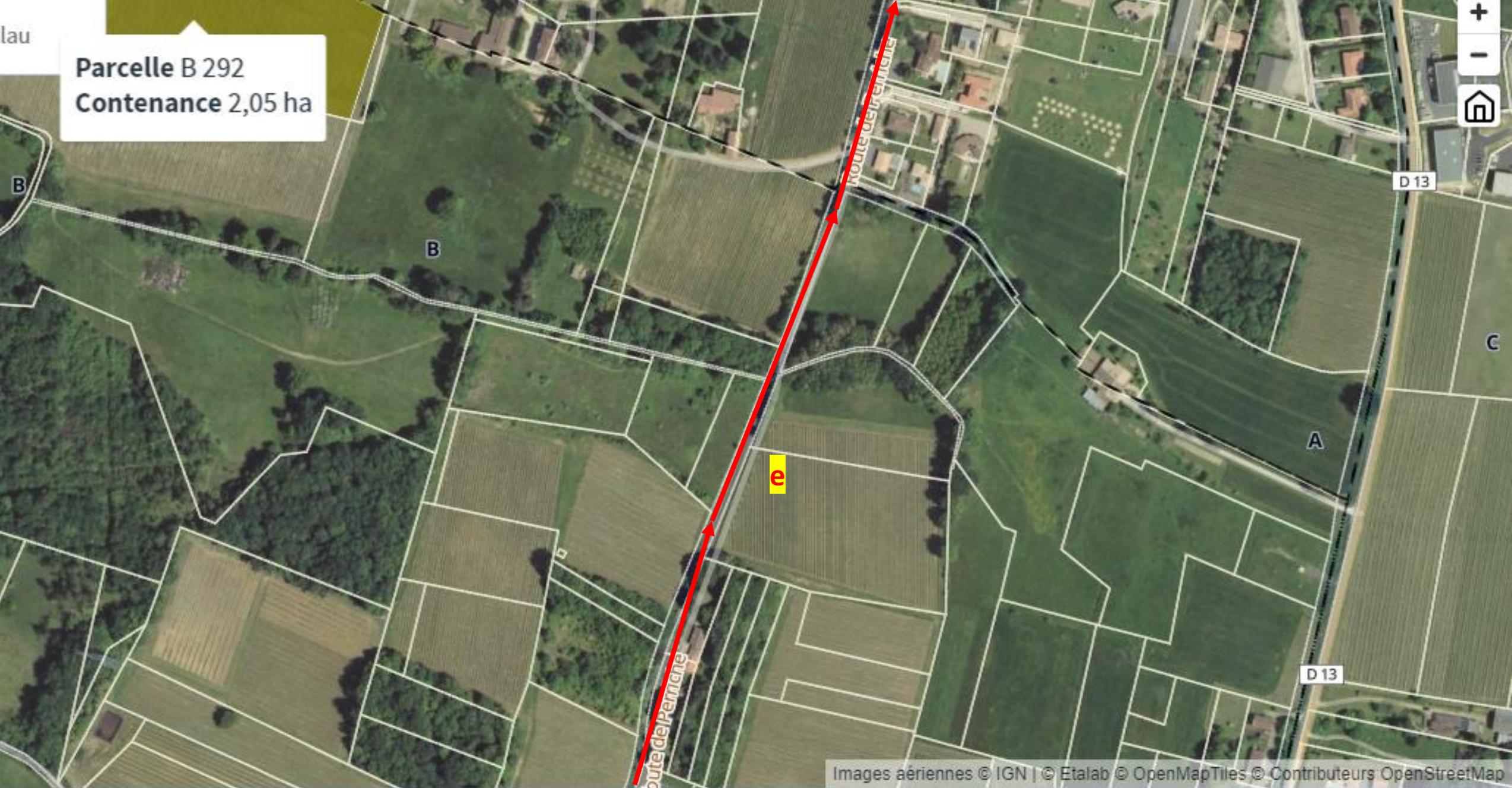
a

b

c

d

Windows taskbar and system tray area. Includes icons for Start, File Explorer, Microsoft Edge, Google Chrome, Word, Excel, Outlook, and PowerPoint. System tray shows weather (4°C), date (03/12/2021), and time (09:57).



Parcelle B 292
Contenance 2,05 ha

Images aériennes © IGN | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

Windows taskbar and system tray area. Includes icons for File Explorer, Edge, Outlook, Word, Excel, PowerPoint, and a globe. System tray shows weather (4°C), date (03/12/2021), time (09:59), and notification (22).

llau

Arrêt prise en charge
des passagers

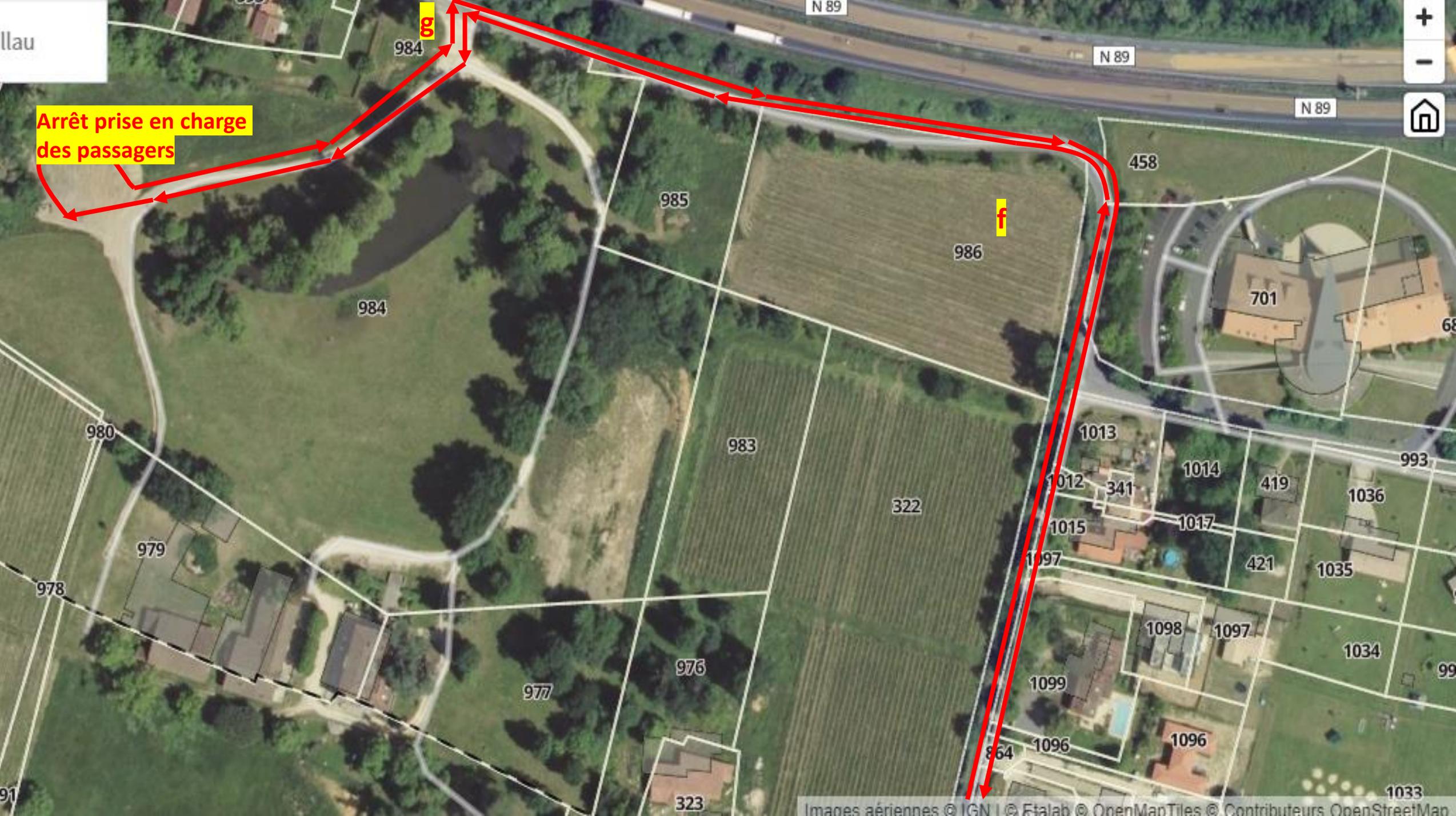
gg

f

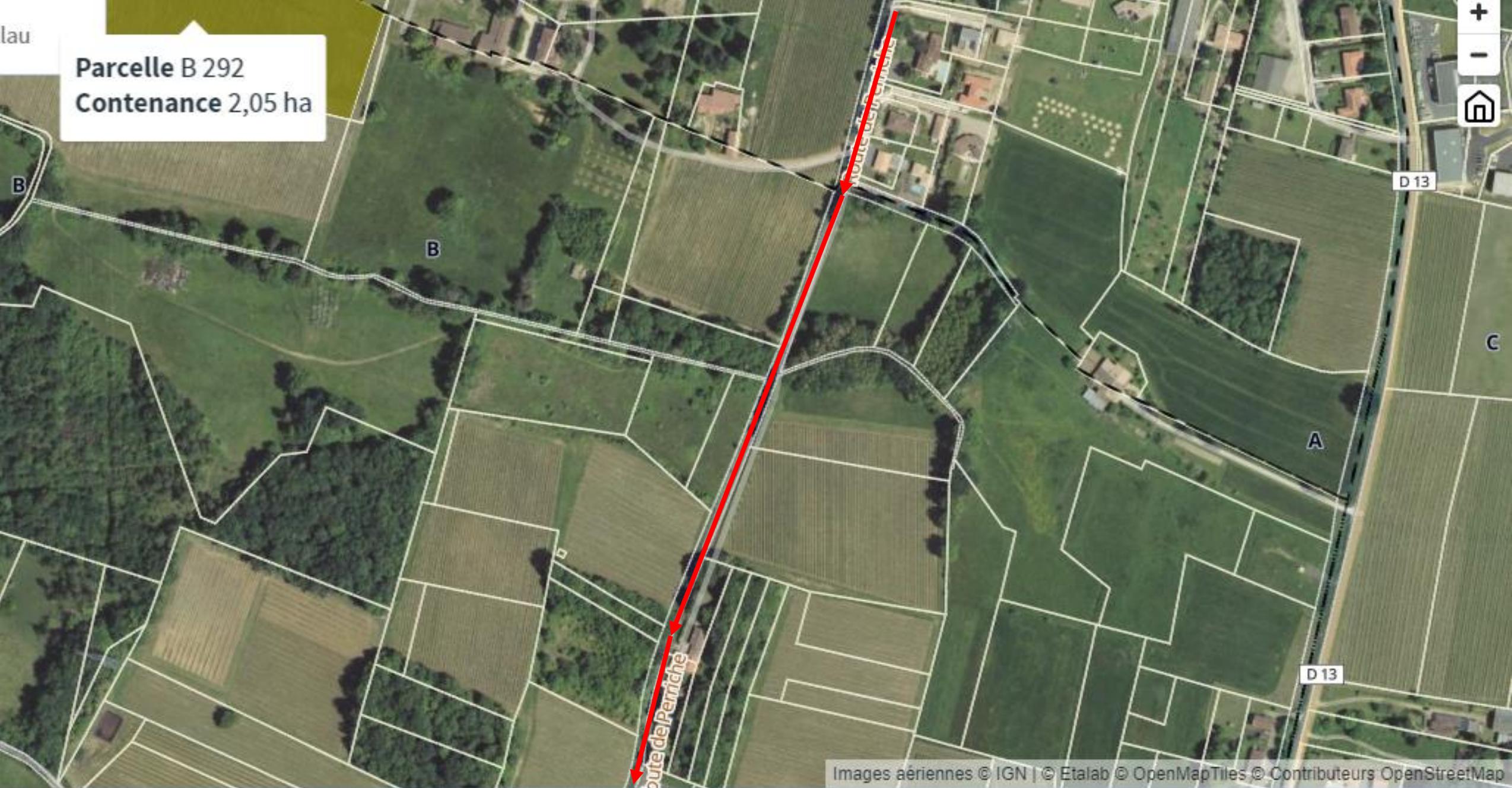
N 89

N 89

N 89



Parcèle B 292
Contenance 2,05 ha



Images aériennes © IGN | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

Windows taskbar showing icons for File Explorer, Microsoft Edge, Outlook, Google Chrome, Word, Excel, OneDrive, and PowerPoint. System tray includes weather (4°C), time (09:59), date (03/12/2021), and notification (22).



Arrivée domaine
de la grave



Circuit et réglementation

Parcours Larsan

Départ et
arrivée
domaine de
la grave



Domaine de la
Grave - Vignobles...

Natur & A

Grenier Gire Bernadette

Rte de la Lanterne

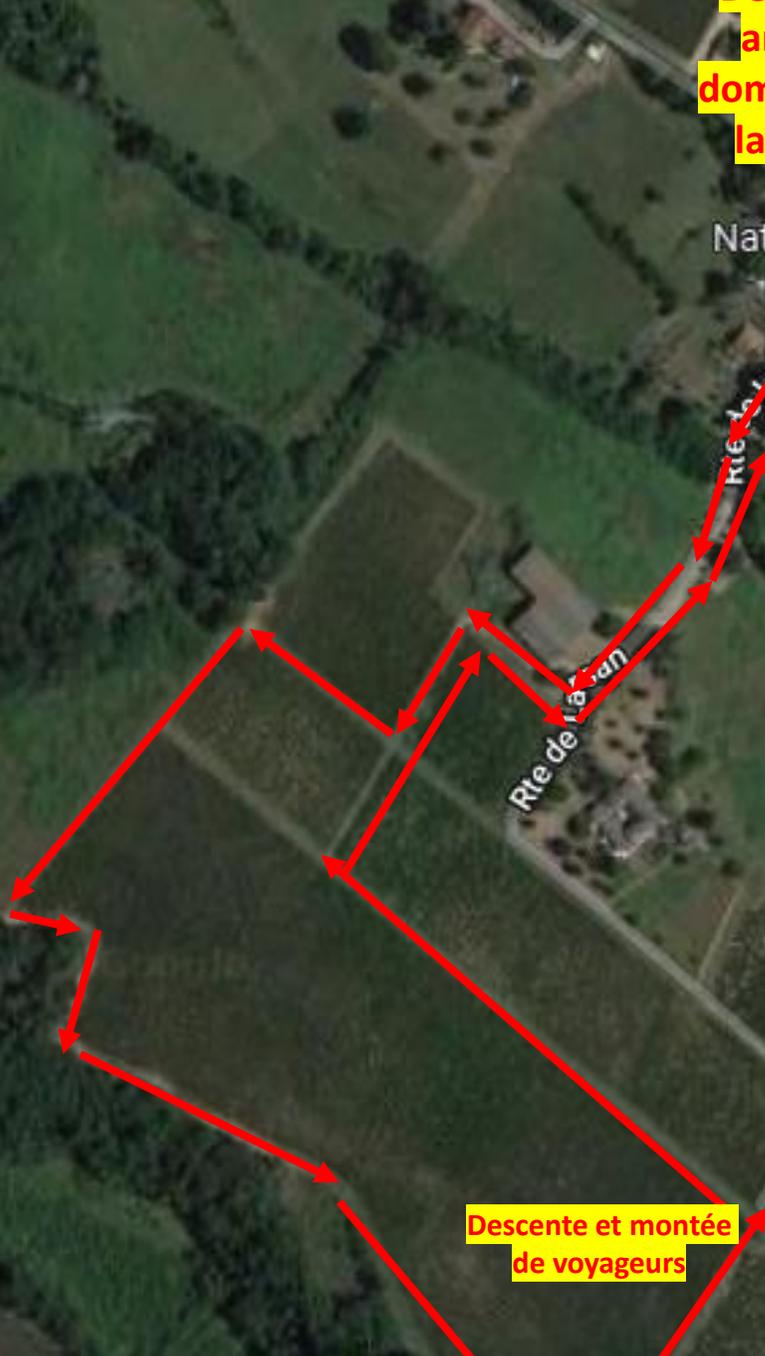
Rte de la Lande de Perriche

Rte de l'Élan

D13

D13

Descente et montée
de voyageurs



Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux

Circuit Larsan

Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- c. Intersection sur route de Perriche
- d=> m. Virages à 90°
- n. Intersection sur route de Perriche

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin.
- b. La sortie est étroite, être vigilant en sortant sur la propriété et aux voitures qui arrivent.
- c. Être vigilant à l'intersection et aux priorités.
- d=>m. Succession de virage à 90°, être vigilant sur le parcours et aux différents angles pour tourner aisément.
- n. Priorité à droite à l'intersection, être vigilant aux voitures qui descendent de la droite.



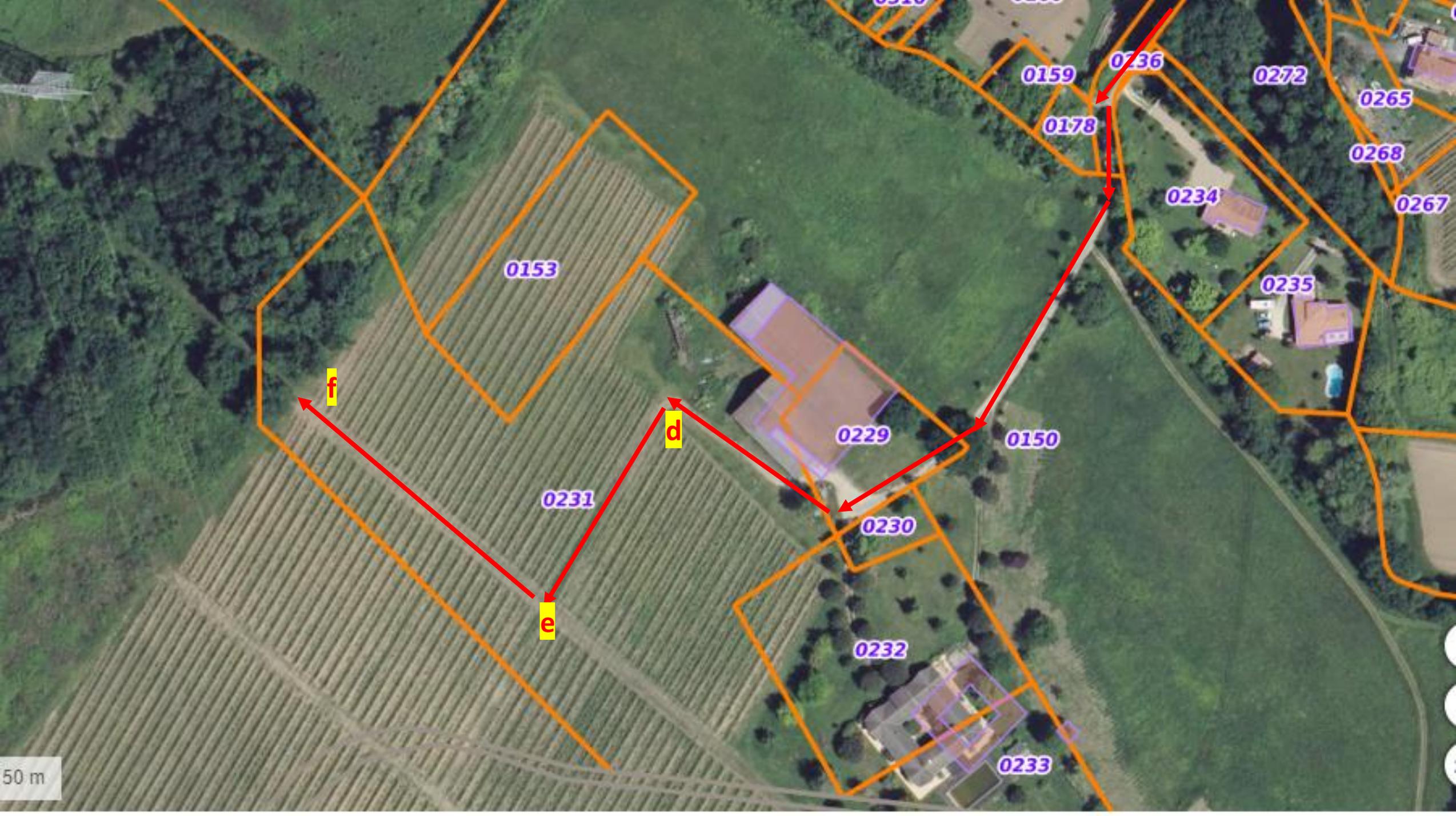
Départ domaine
de la grave

a

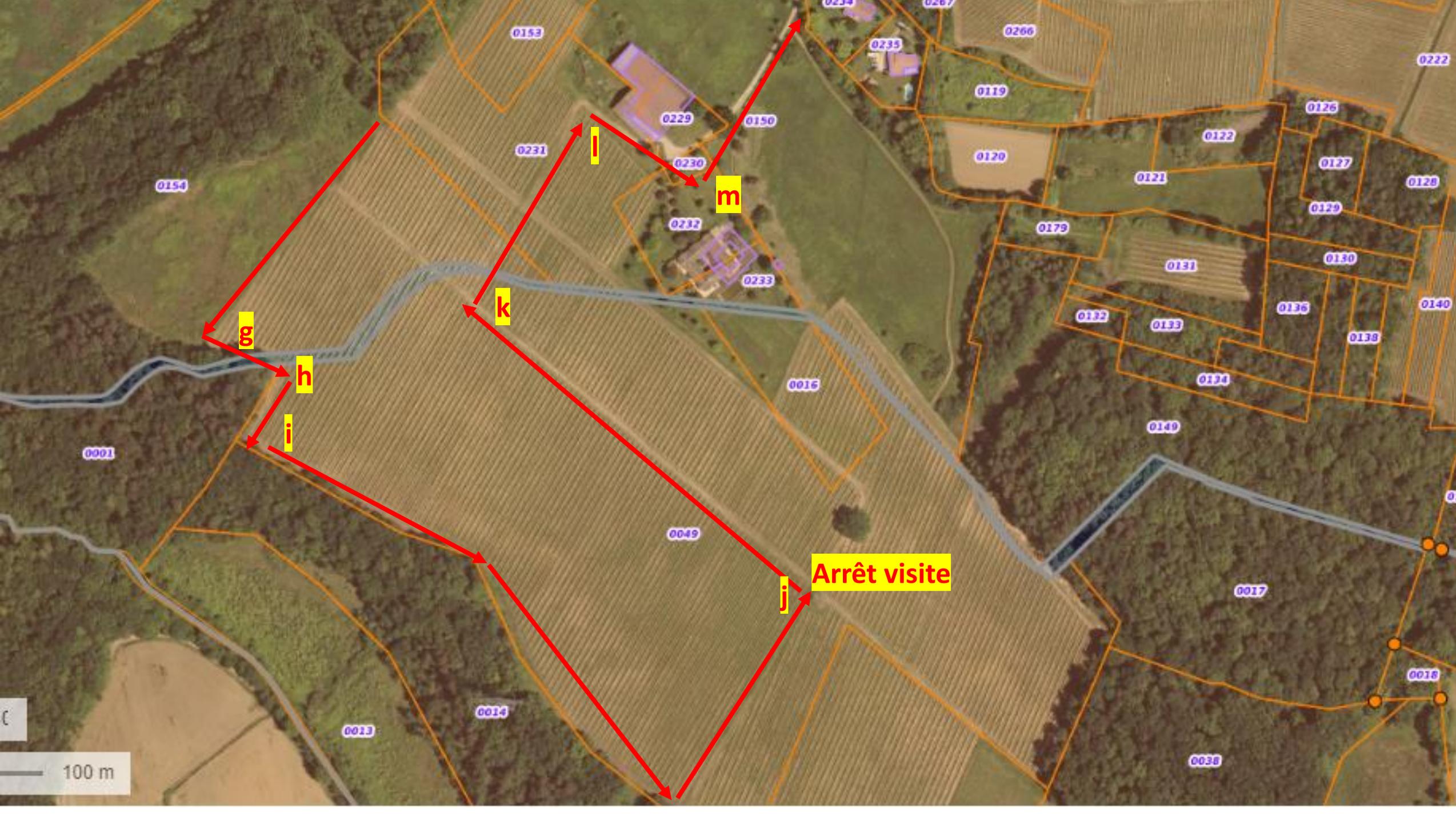
b

c

50 m



50 m



g

h

i

j

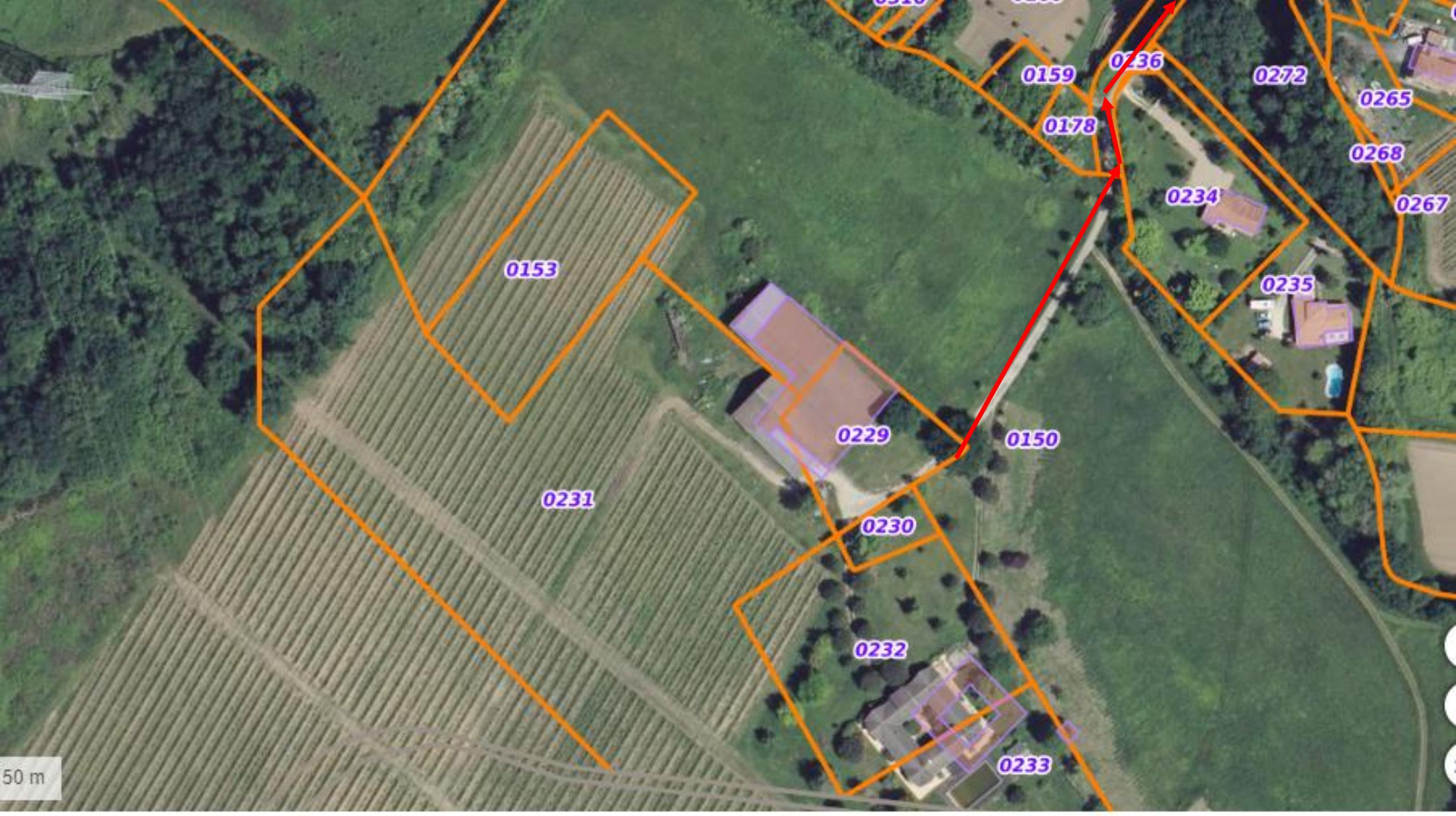
k

l

m

Arrêt visite

100 m



0153

0231

0229

0230

0232

0233

0159

0178

0236

0272

0265

0268

0267

0234

0235

0150

50 m



Retour domaine
de la grave

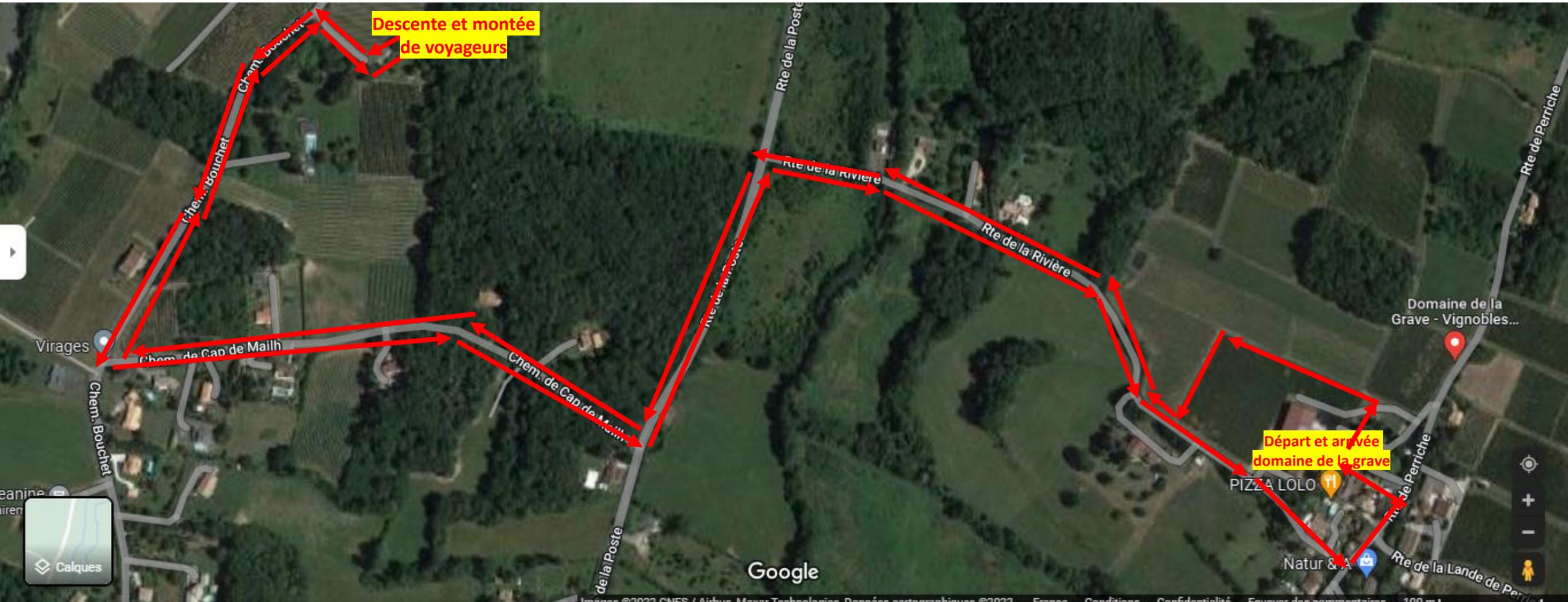
n

50 m

Circuit et réglementation

Parcours Tour de Chappe





Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux

Circuit Tour de Chappe

Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Chemin qui mène au parking
- c. Parking
- d. Sortie de la parcelle 286 (sortie des vignes qui débouche sur la route de la rivière)
- e. Route de la Rivière
- f. Intersection à gauche sur route de la Poste
- g. Route de la Poste
- h. Intersection à droite sur chemin de cap de Mailh
- i. Chemin de cap de Mailh
- j. Intersection à droite sur chemin bouchet
- k. Intersection à droite au moulin de Fayet => la tour de Chappe.
- l. Intersection à gauche sur route de Larsan
- m. Chemin à gauche sur la propriété

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et faire klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b. Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin
- c. Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin
- d. Virage à 90° pour sortir, adapter sa vitesse veiller à prendre assez large et être vigilant en empruntant la route : possibilité d'avoir des chevaux fréquemment.
- e. Pente légère à virage, adapter sa vitesse et utiliser le frein moteur, rétrograder de nouveau si nécessaire
- f. Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- g. Route très passante, être vigilant aux autres véhicules
- h. Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner
- i. Pente à 3%, adapter sa vitesse et utiliser le frein moteur, rétrograder de nouveau si nécessaire
- j. Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- k. Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- l. Virage à 90°, adapter sa vitesse, prendre assez large pour tourner et faire attention aux voitures qui peuvent arriver vite
- m. L'entrée est étroite, être vigilant à l'arrivée sur la propriété. Possibilité de piétons



Rte de la Rivière

Rte de la Rivière

e

Rte de la Rivière

Départ domaine de la grave

d

Rte de la Rivière

PIZZA LOLO

a

b

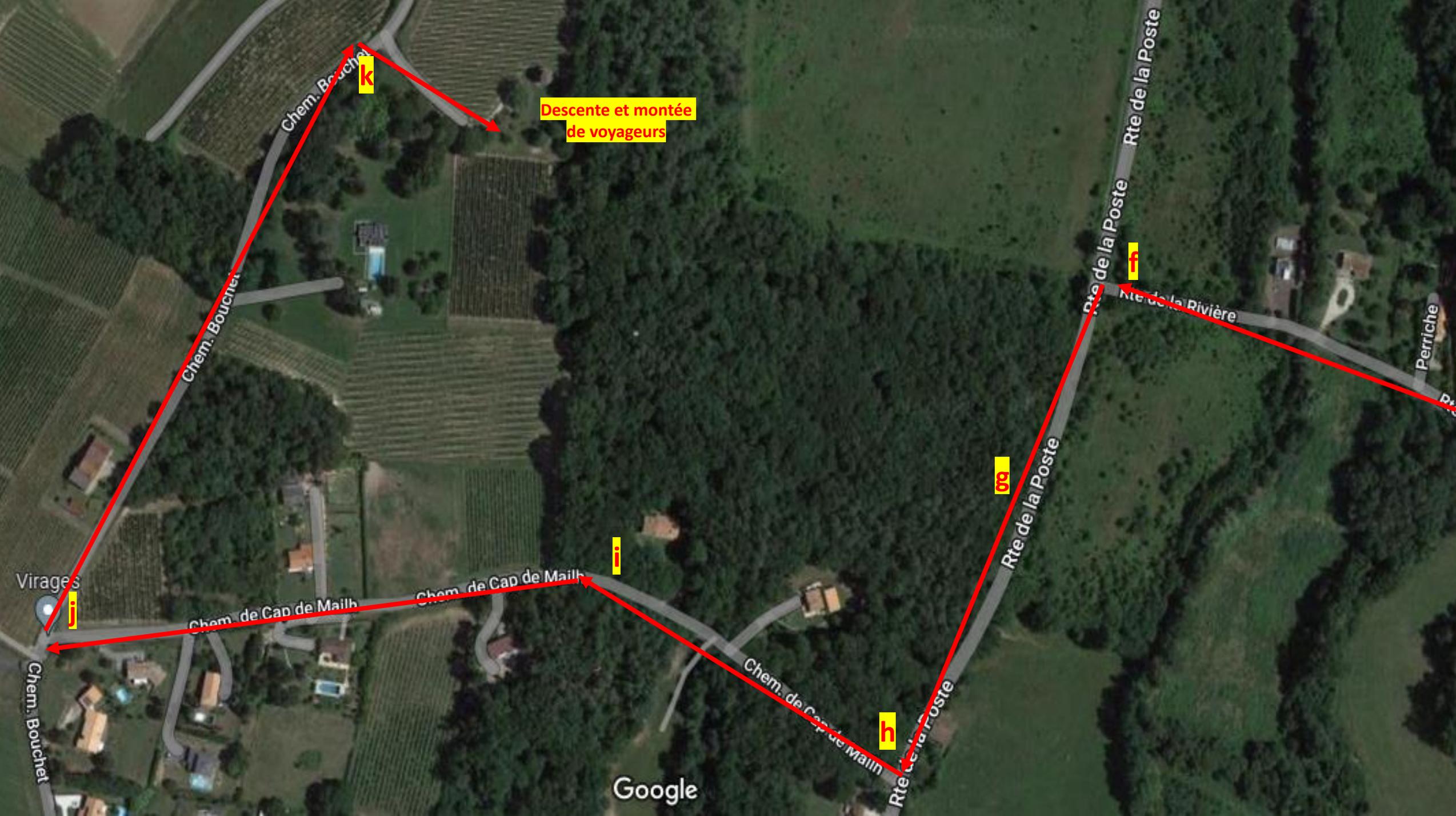
c

Perriche

Rte de Perriche

Rte de Perriche

Google



Descente et montée
de voyageurs

k

f

g

h

i

Google

Virages

Chem. Bouchet

Chem. de Cap de Mailh

Chem. de Cap de Mailh

Chem. de Cap de Mailh

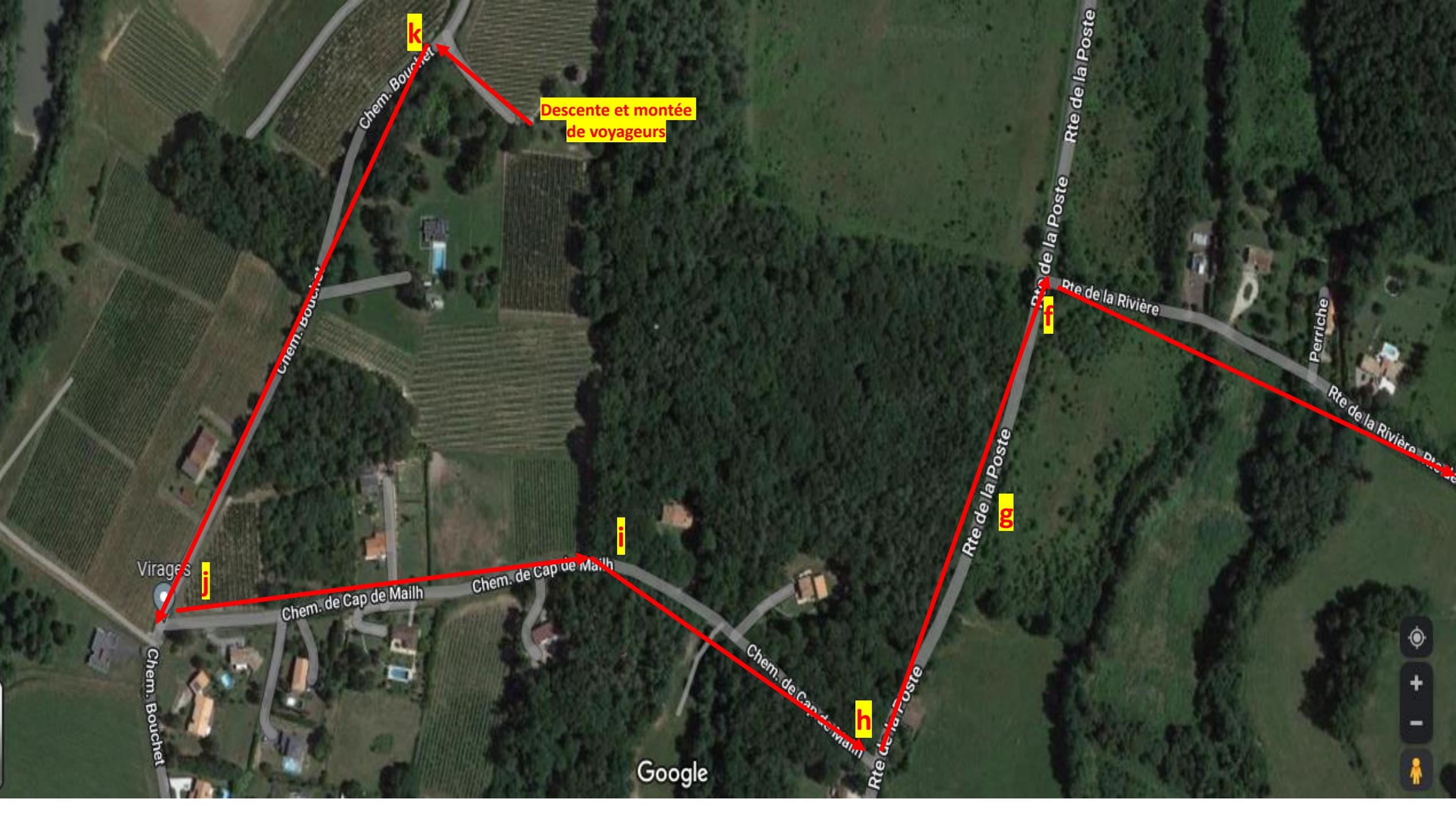
Rte de la Poste

Rte de la Rivière

Rte de la Poste

Rte de la Poste

Perriche



k

Descente et montée
de voyageurs

Virages

j

Chem. de Cap de Mailh

Chem. de Cap de Mailh

i

h

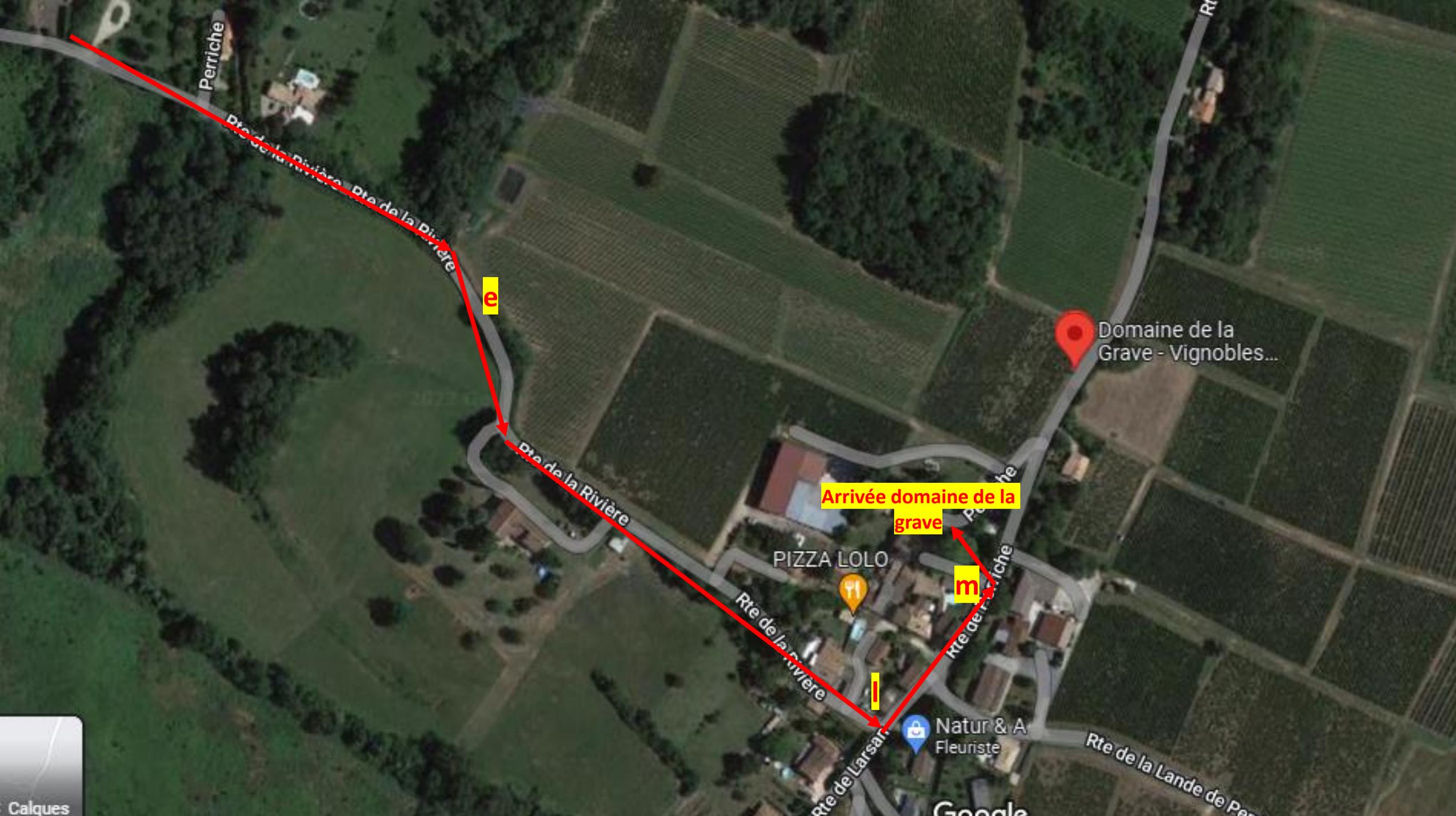
g

f

Perriche

Google





Perriche

Dta de la Rivière

e

Dta de la Rivière

Arrivée domaine de la grave

m

Rte de la Rivière

PIZZA LOLO

Rte de Perriche

Natur & A Fleuriste

Rte de Larsan

Rte de la Lande de Perriche

Domaine de la Grave - Vignobles...

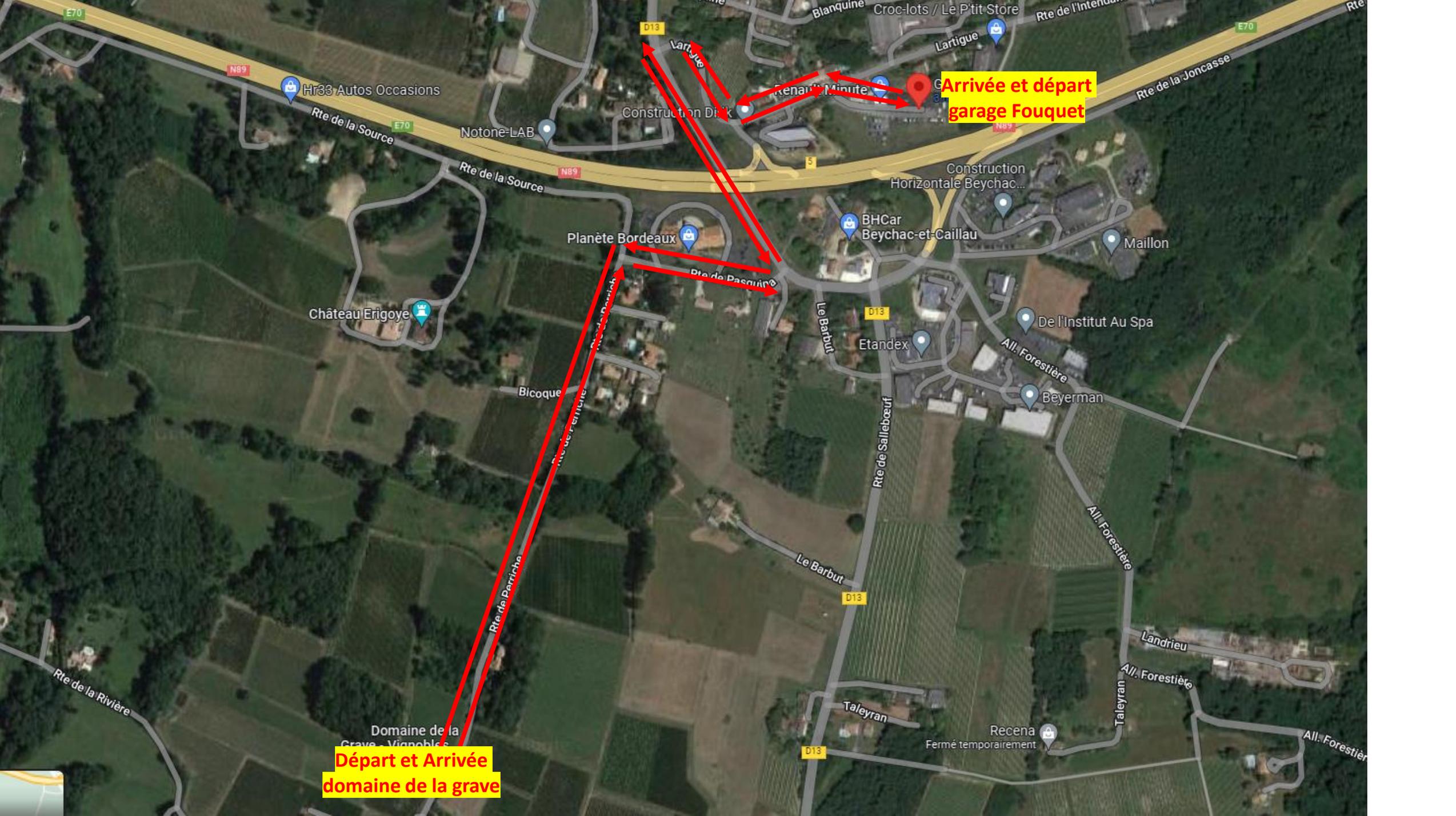
Calques

Google

Circuit et réglementation

Parcours Garage Fouquet





**Départ et Arrivée
domaine de la grave**

**Arrivée et départ
garage Fouquet**

Circuit détaillé

Règlement De Sécurité D'exploitation Du Petit Train Des Vignobles De Bordeaux

Circuit Garage Fouquet

Circuit à vide avec ou sans wagon pour contrôle au garage

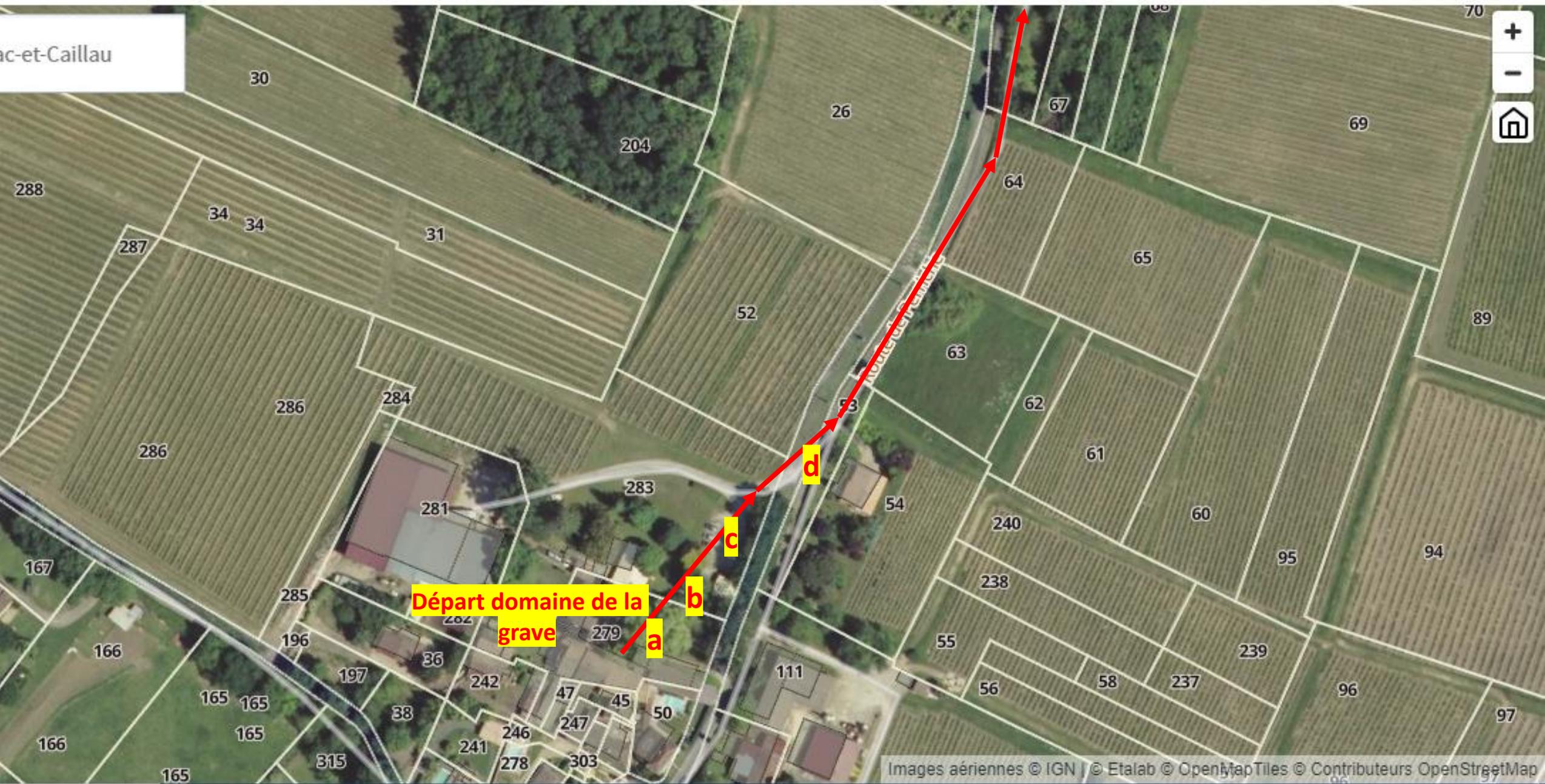
Points sensibles du circuit

- a. Devant la propriété : lieu de départ
- b. Chemin qui mène au parking
- c. Parking
- d. Sortie de la propriété pour aller sur la route de Perriche
- e. Route de Perriche
- f. Intersection
- g. Intersection
- h. Virage
- i. Intersection

Recommandations pour adapter la conduite sur ces points sensibles :

- a. Lieu de passage : veiller à ne pas avoir de piétons aux alentours, => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin. Prendre un grand angle pour faire le tour de la place.
- b. Veiller à faire attention aux pierres de chaque côté à la sortie du chemin.
- c. Lieu de passage : veiller aux piétons qui peuvent traverser => adapter sa vitesse et klaxonner au besoin.
- d. Être vigilant aux deux côtés, les voitures arrivent vite sur la route.
- e. La route est étroite et comporte des pentes => faire attention à bien serrer la droite et ne pas hésiter à klaxonner pour annoncer notre arrivée si besoin.
- f. Intersection avec stop. Être vigilant aux véhicules qui arrivent.
- g. Intersection avec panneau stop. La route est très passante et le stop se trouve dans une légère pente. Être vigilant aux voitures qui arrivent rapidement.
- h. Virage à 90°, adapter sa vitesse et prendre assez large pour tourner
- i. Intersection qui nous fait couper la route aux voitures arrivant en face. Être vigilant aux véhicules qui arrivent rapidement,

ac-et-Caillau



Départ domaine de la grave

a

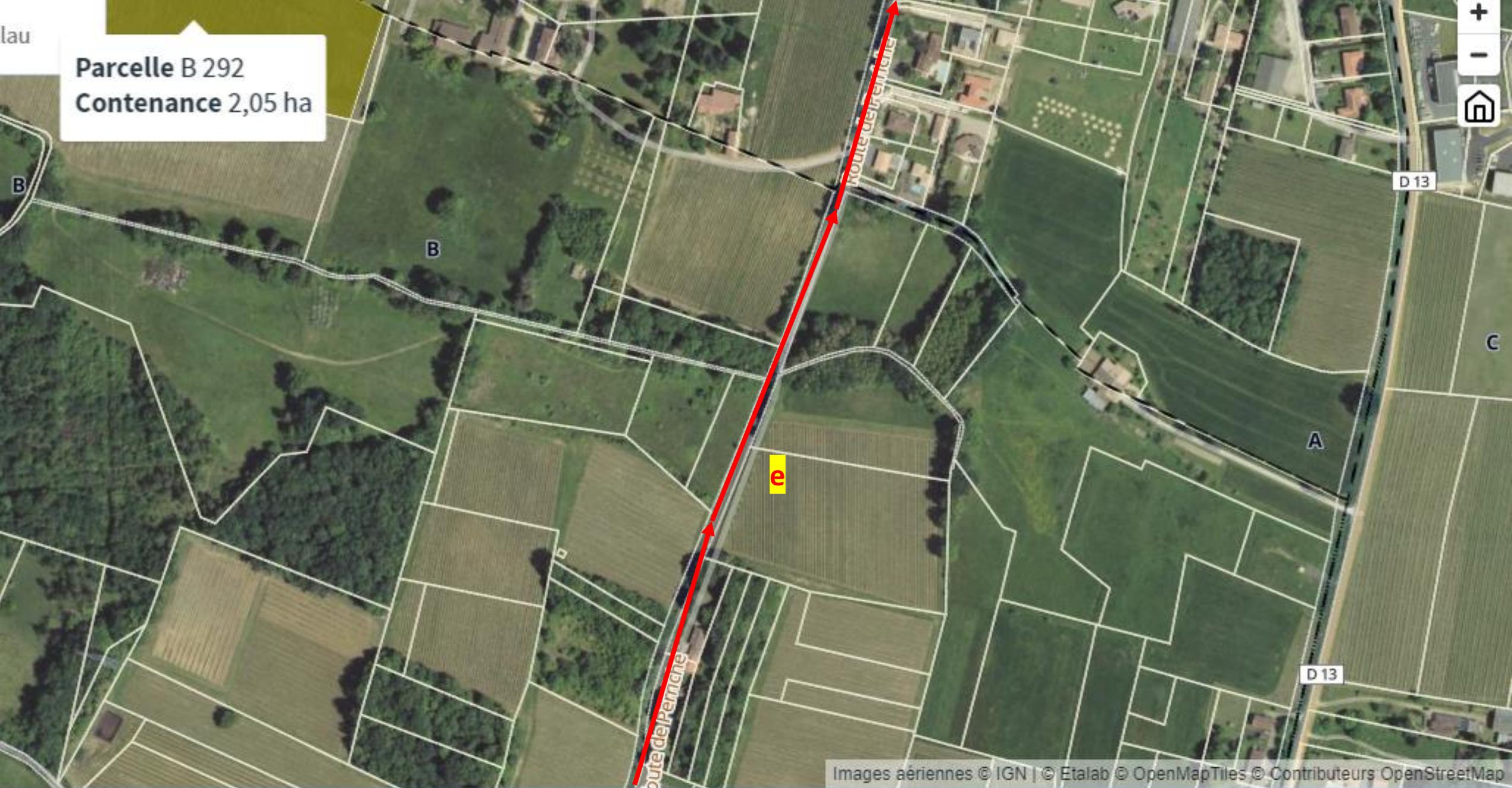
b

c

d

Images aériennes © IGN | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

Windows taskbar and system tray area. Includes icons for Start, File Explorer, Microsoft Edge, Google Chrome, Word, Excel, Outlook, and PowerPoint. System tray shows weather (4°C), date (03/12/2021), and time (09:57).

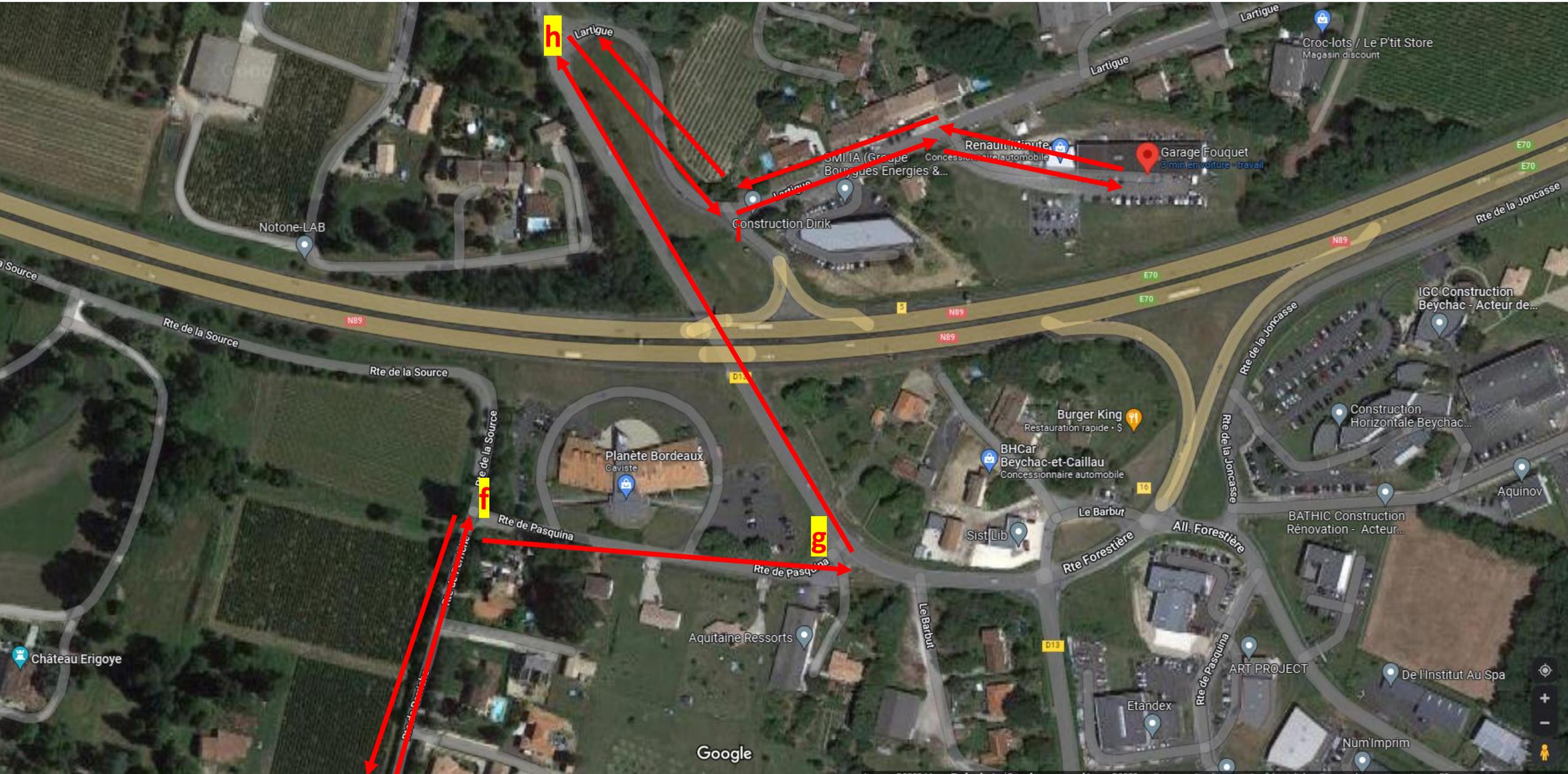


Parcelle B 292
Contenance 2,05 ha

e

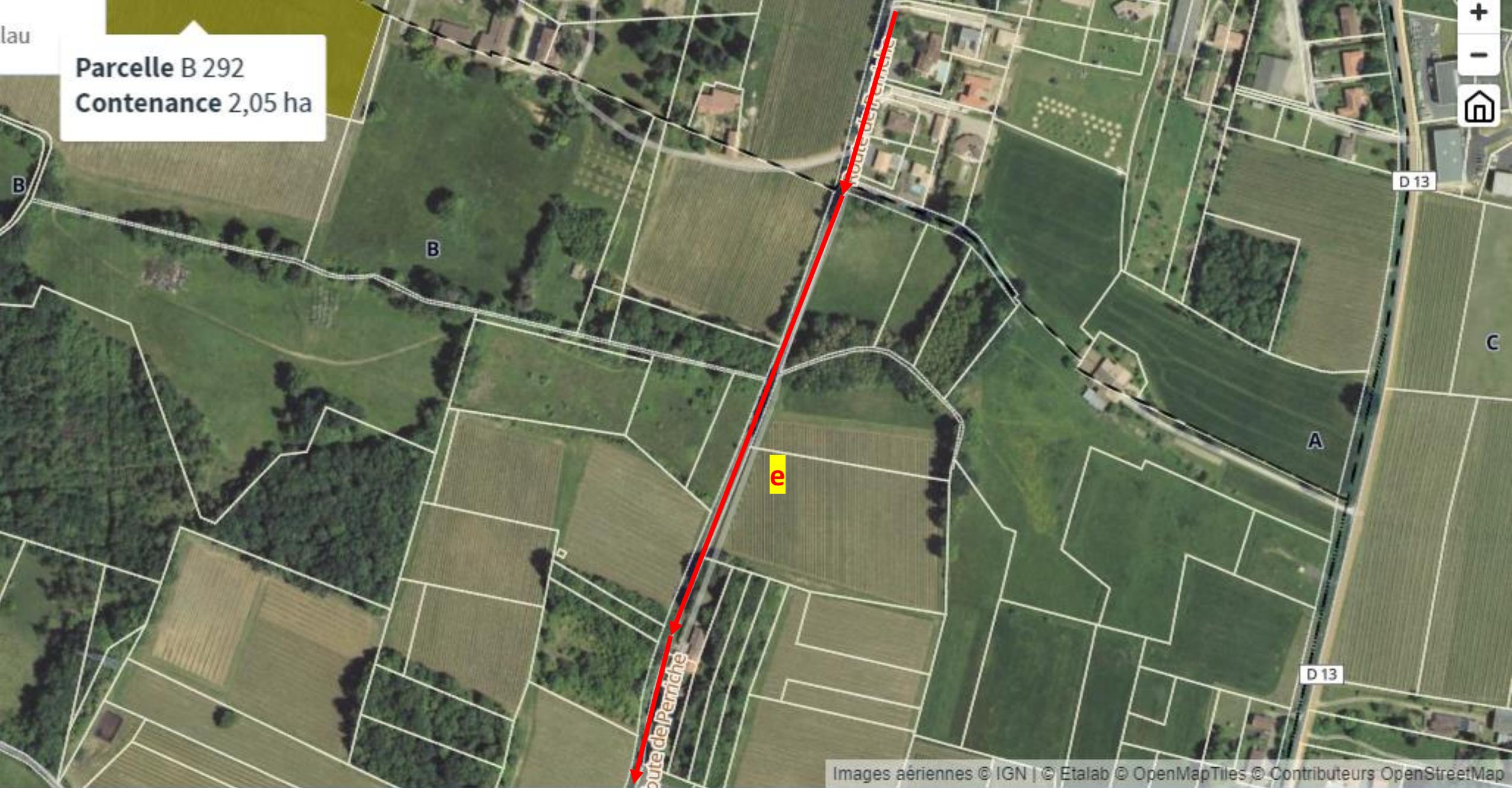
Images aériennes © IGN | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap

Windows taskbar and system tray area. From left to right: Start button, taskbar icons for File Explorer, Microsoft Edge, Outlook, Google Chrome, Word, Excel, OneDrive, and PowerPoint. System tray on the right shows weather (4°C), system clock (09:59, 03/12/2021), and notification icon (22).

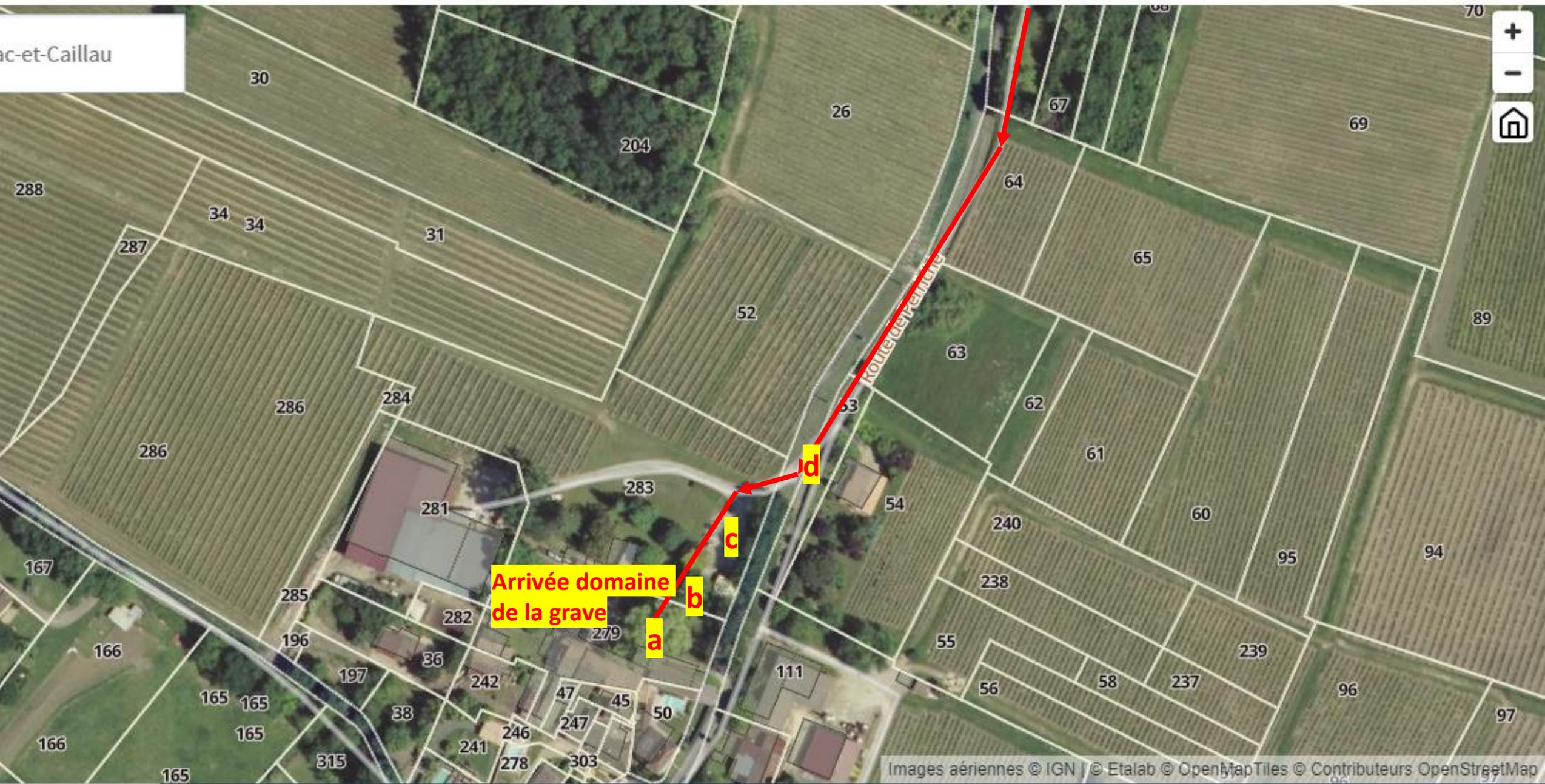


lau

Parcelle B 292
Contenance 2,05 ha



Images aériennes © IGN | © Etalab © OpenMapTiles © Contributeurs OpenStreetMap



Arrivée domaine
de la grave